

Les écosystèmes agricoles et pastoraux

État des lieux et voies d'évolution

HAMID NARJISSE

Introduction	349
I. Les écosystèmes aménagés : état des lieux	350
1. Les écosystèmes agricoles	350
1.1. Le secteur agricole : Traits principaux et poids dans l'économie du pays	350
1.1.1. Le poids de l'agriculture dans l'économie du pays	350
1.1.2. Les externalités positives et négatives de l'agriculture	351
1.2. Les principales phases de la politique agricole	351
1.3. Les variantes de l'agriculture marocaine	352
1.3.1. L'agriculture irriguée, l'enjeu de la modernisation du secteur agricole	353
1.3.2. L'agriculture pluviale: les enjeux de compétitivité et de cohésion sociale	355
1.3.3. L'agriculture oasienne, l'enjeu géostratégique d'un espace fragile en péril	358
1.3.4. L'agriculture de montagne, les multiples déséquilibres et l'impératif de la solidarité nationale	360
2. Les écosystèmes pastoraux	362
2.1. Le pastoralisme, une activité multidimensionnelle: sociale, économique, environnementales, et culturelle	362
2.2. Évolution des écosystèmes pastoraux	362
2.2.1. Les politiques de développement des terres de pâturage	362
2.2.2. Les acquis en matière de mise en valeur des terres de pâturage	363
2.2.3. Les principales transformations de l'écosystème pastoral	364

3. Les principaux enseignements	366
3.1. Les enjeux de la problématique agricole au Maroc	367
3.2. Les défis identifiés de l'agriculture marocaine	369
3.3. Les atouts de l'agriculture marocaine	375
3.3.1. Les ressources humaines	375
3.3.2. La richesse et la diversité des ressources naturelles	375
3.3.3. Le potentiel de production agricole	376
II. L'évolution tendancielle et les risques qui lui sont associés	378
1. Quelques indications sur les tendances prévisibles	
du secteur agricole	378
1.1. Amenuisement de la disponibilité des ressources	
naturelles	378
1.2. Extension de la pauvreté et des déséquilibres	379
1.3. Une dynamique d'occupation des sols et des systèmes	
de production	379
1.4. Une déprise rurale dans les zones marginales	380
1.5. Une dépendance alimentaire accrue	381
1.6. Une intensification des systèmes de production.....	382
2. Quelle place pour le secteur agricole dans l'économie du pays :	
la question controversée de « la vocation agricole du Maroc »	382
Conclusion	383
III. La problématique et les défis du développement rural durable	384
1. Les limites de l'ancienne approche au développement	
agricole.....	384
1.1. Un effort appréciable de réflexion, mais un déficit flagrant	
de mise en œuvre	384
1.2. Une politique agricole plus centrée sur l'agriculture	
que sur l'agriculteur	384
2. Les idées directrices d'une nouvelle approche	
au développement	385
2.1. Les préalables à la mise en place d'une véritable politique	
de développement rural durable	386
2.2. La nécessaire adéquation entre « les vocations agricoles »	
des terres et les productions qui y sont réalisées	388
2.3. Promotion d'une agriculture diversifiée	389
2.4. Appui au développement de la recherche agronomique	389
2.5. L'indispensable dynamisation de l'économie rurale	390
Conclusion	391

Introduction

Les nations sont de temps en temps interpellées pour évaluer les étapes franchies pour leur développement, et faire le point sur leurs points de force et de faiblesse. Le cinquantenaire de l'accession du Royaume du Maroc à son indépendance offre une opportunité toute indiquée pour procéder à un exercice de rétrospective et de prospective. Ce rendez vous a une forte charge symbolique. Il intervient à l'aube du troisième millénaire qui représente pour le Maroc un tournant historique, marqué par l'avènement d'un nouveau règne déterminé à instaurer un concept adapté de l'autorité, à promouvoir la modernité du pays et à renforcer la libéralisation de son économie. Cet exercice de prospective est aussi d'une actualité brûlante, car il coïncide avec le lancement du grand chantier du projet territorial national, matérialisé par la récente adoption du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT).

La présente note est une contribution à cet effort de veille stratégique. Elle porte sur le thème « cadre naturel, environnement et territoires » et focalise sur le secteur agricole, qui demeure essentiel pour le développement économique et social de notre pays. Ce secteur est confronté à une situation exceptionnelle dictée par les échéances de l'intégration de notre agriculture au marché international, ce qui représente pour notre pays à la fois un défi et une opportunité et qui réclame des remises en cause radicales. Le secteur agricole a déjà connu, au cours des dernières cinquante années, des mutations consécutives :

- à l'évolution des politiques de développement économique et social mises en œuvre depuis l'indépendance, et
- aux réformes induites (désengagement de l'État, libéralisation de l'économie, décentralisation) qui ont profondément marqué le secteur et considérablement bouleversé les pratiques et les rôles des différents acteurs.

Ces mutations sont appelées à se poursuivre comme le laissent supposer les engagements récents des pouvoirs publics en faveur d'une libéralisation du secteur agricole, y compris ses composantes les plus sensibles. Toutes ces considérations rendent impérative, pour le Maroc, la nécessité d'une veille stratégique et de prospective en vue de :

- saisir l'importance du secteur agricole et appréhender les enjeux et les facteurs qui déterminent son évolution, ainsi que l'impact des changements qu'il subit;
- anticiper les changements, et produire des contenus pour construire des visions et éclairer les décisions quant aux politiques futures de développement durable.

Ce rapport est organisé en trois parties. Nous dresserons d'abord un état des lieux, puis nous procéderons à un exercice de prospective et dégagerons l'évolution tendancielle pour les 20 prochaines années. Enfin, nous fournirons dans une troisième partie, quelques éléments d'une vision pour une politique de développement rural durable.

I. Les écosystèmes aménagés : état des lieux

1. Les écosystèmes agricoles

1.1. *Le secteur agricole : Traits principaux et poids dans l'économie du pays*

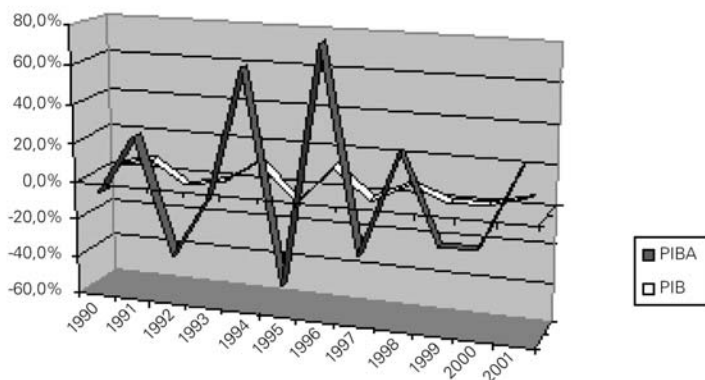
Le Maroc dispose de 9,2 millions hectares (ha) cultivables, dont 13 % seulement sont irrigués, 5,8 millions ha de forêts, trois millions ha de nappes alfatières et 21 millions ha de terrains de parcours exploitables. L'agriculture marocaine se déploie dans le cadre de deux sous secteurs très contrastés. Le premier, traditionnel, mobilise les 9/10^e de la population rurale, et se caractérise par le recours à des techniques agricoles rudimentaires et la prédominance des petites exploitations vivrières. Le second, moderne, concerne 1 500 000 ha environ. L'agriculture y est mécanisée, moyennement intensive et orientée vers le marché et l'agro-industrie.

En dépit de la diversification de l'économie marocaine, l'agriculture demeure encore un secteur vital, contribuant entre 13 % et 20 %, selon les campagnes agricoles, au PIB national, et procurant 80 % de l'emploi rural et plus de 40 % de l'emploi au niveau national. Le secteur agricole joue aussi un rôle important dans le commerce extérieur national. Durant la décennie 1990, les importations agricoles ont représenté en moyenne 19 % de la valeur des importations globales, alors que la part des exportations agricoles par rapport aux exportations globales a été de 18 %.

1.1.1. *Le poids de l'agriculture dans l'économie du pays*

La figure 1 met en évidence la forte corrélation entre l'évolution de la production agricole et celle de l'économie du pays. Son examen montre que les variations du PIB agricole sont particulièrement fortes d'une année à l'autre (+78.2 % en 1996; -26.5 % en 1997; +27.9 % en 1998; -16.7 % en 1999, -14.7 % en 2000 puis +27.3 % en 2001). Celles du PIB global en sont tellement affectées qu'elles les suivent fidèlement dans leur mouvement. Sur une longue période, cette évolution en dents de scie traduit cependant une stagnation relative du produit agricole.

Figure 1. Évolution du PIBA et du PIB, en termes constants, 1990-2001 (Akesbi. 2002)



1.1.2. Les externalités positives et négatives de l'agriculture

Si la sécurité alimentaire demeure la fonction essentielle de l'agriculture, celle-ci procure aussi des services additionnels tout aussi importants, notamment d'ordre environnemental et culturel, rarement pris en compte. Les externalités environnementales positives de l'agriculture sont en effet multiples et portent sur la préservation des terres et des sols, la régulation des ressources en eau, la sauvegarde de la biodiversité animale et végétale, ainsi que l'entretien du paysage, et la promotion du tourisme rural et d'autres activités récréatives. Une autre expression de la multifonctionnalité de l'agriculture est d'ordre culturel. Elle se manifeste par la célébration locale de certains événements agricoles à travers l'organisation de moussemes, dont la portée culturelle est très significative.

Les externalités environnementales négatives se rapportent aux différentes dégradations et pollutions résultant de pratiques agricoles inappropriées ou d'une intensification agricole non maîtrisée. Ainsi, dans les zones irriguées, le développement d'une agriculture intensive productiviste a, certes, permis la création d'opportunités d'emploi et l'augmentation des revenus, mais, cela fut atteint au prix de la pollution des nappes d'eau et des sols par les pesticides et les nitrates et l'augmentation des taux de sels dans la couche arable. De même, l'utilisation de grosses machines en conditions humides est responsable des problèmes de compaction et tassement des sols, alors que le recours à une mécanisation non adaptée dans les conditions arides et semi-arides, favorise l'érosion éolienne.

1.2. Les principales phases de la politique agricole

Dès les premières années de l'indépendance, l'agriculture a été placée au cœur de la politique de développement du Maroc. Durant une première phase, l'intervention de l'État poursuivait l'objectif de modernisation de l'agriculture marocaine, à travers le lancement de plusieurs opérations, dont l'opération engrais,

semences et labour. Cette dernière fut la plus spectaculaire par son envergure. Elle s'articulait autour de trois composantes : la mécanisation, le remembrement, et l'encadrement. Cette première phase a été suivie d'une seconde plus volontariste, plus intense, mais sélective, menée jusqu'à la fin des années 1970. Celle-ci consistait à promouvoir une politique de grande irrigation marquée par le développement des cultures d'exportation et de substitution des produits alimentaires importés. Elle s'est déclinée en un ensemble de plans d'action sectoriels portant notamment sur les produits alimentaires de base et mis en œuvre grâce au support budgétaire permis par le Code des Investissements Agricoles.

Au cours des années 1980, la politique d'ajustement structurel (PAS), arrêtée avec le concours de la banque mondiale et du FMI, fut élargie au secteur agricole (PASA) à partir de 1985. Les orientations du PASA s'articulaient autour d'un axe principal : le désengagement, l'instauration d'une politique de « vérité des prix » à la production et à la consommation, et l'abandon progressif de la subvention aux intrants agricoles. Cette période fut aussi marquée par un regain d'intérêt pour les zones bour favorables qui ont fait l'objet d'un ensemble de projets de développement intégré (PDI) destinés à corriger les déséquilibres qui existaient entre les zones d'agriculture pluviale et les zones irriguées. Ces projets visaient en général l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations des zones bénéficiaires.

À partir du début des années 90, la volonté de libéralisation de tous les secteurs de l'économie marocaine rentre dans une phase décisive. Elle se manifeste par l'entrée en vigueur de l'accord du cycle d'Uruguay en 1994, l'institutionnalisation officielle de l'OMC en 1995, et la signature de l'accord d'association avec l'UE en 1996, et des accords de zone de libre-échange avec l'Égypte, la Tunisie, la Jordanie, et la Turquie en 2004, et de libre-échange avec les États Unis d'Amérique la même année.

Ces réformes et l'option retenue de libéralisation de l'économie n'ont pas manqué de susciter des inquiétudes, en ce qui concerne les menaces qui pèsent sur la viabilité et la pérennité du secteur agricole national. Ce contexte a amené les autorités marocaines à élaborer, en 1999, une stratégie de développement rural, et organiser l'année suivante un Colloque National sur l'Agriculture et le Développement Rural, au cours duquel a été présentée et validée la Stratégie de Développement de l'Agriculture Marocaine à l'horizon 2020. Cette stratégie exprime une volonté politique articulée autour du lancement progressif d'une nouvelle génération de projets de développement rural intégré (DRI) et accorde une priorité aux espaces ruraux n'ayant pas fait l'objet d'investissements publics significatifs par le passé.

1.3. Les variantes de l'agriculture marocaine

La typologie des zones agro-écologiques du Maroc, établie sur la base des hauteurs de précipitation, permet de définir cinq espaces agro-climatiques principaux : le bour favorable, le bour intermédiaire, le bour défavorable de l'Oriental et du Sud, la montagne et les oasis. Les caractéristiques pluviométriques de ces espaces et leur étendue sont consignées dans le tableau 1.

Tableau 1. Superficie en milliers d'hectares des espaces agro-climatiques rencontrés au Maroc

Espace agricole	Pluviométrie (mm)	Superficie	% de la SAU
Bour favorable	Supérieure à 400	2 610	30
Bour intermédiaire	300 à 400	2 088	24
Bour défavorable	200 à 300	2 088	24
Montagne	400 à 1000	1 305	15
Pré-saharien et oasis	inférieure à 200	609	7

L'examen du tableau 1 met en évidence le caractère pluriel de l'agriculture marocaine. Celle-ci comprend quatre principales composantes, à savoir :

- *l'agriculture irriguée*
- *l'agriculture pluviale*
- *l'agriculture de montagne*
- *l'agriculture oasisienne*

1.3.1. *l'agriculture irriguée, l'enjeu de la modernisation du secteur agricole*

- **Le mythe du million d'hectares irrigués**

Le défunt Roi Hassan II lançait en 1968 une politique d'irrigation ambitieuse et volontariste, dont la mise en œuvre fut confiée à l'Office National d'Irrigation (ONI), crée à cet effet au début des années 1960. Cette politique dite du « million d'hectares irrigués » a bénéficié de moyens techniques, financiers et institutionnels considérables. Ainsi, les zones irriguées dans le cadre du programme de la Grande Hydraulique, qui comptaient à peine 10 % de la SAU, se sont vues attribuer plus de 40 % de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur agricole durant la période 1968-1972. L'État ne s'est pas contenté de mobiliser l'eau et de réaliser les équipements externes, il a également exécuté les travaux d'équipement interne, et imposé les assolements et les techniques culturales. Le Code des Investissements Agricoles, promulgué en 1969, constituait le support budgétaire pérenne de cette politique.

Actuellement, plus d'une centaine de barrages sont réalisés et permettent d'irriguer neuf grands périmètres, dont la superficie irrigable atteint 880 200 ha en l'an 2000, alors que celle effectivement équipée ne dépasse pas 671 700 ha à la même date (tableau 2).

Tableau 2. Répartition des Superficies irrigables et équipées dans la zone d'action des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole en l'an 2000

ORMVA	Superficies irrigables (ha)	Superficies équipées (ha)
Doukkala	133 600	104 600
Gharb	222 500	106 400
Haouz	189 900	142 600
Loukkos	33 700	26 400
Moulouya	77 300	77 300
Ouarzazate	37 600	37 600
Souss-Massa	39 900	39 900
Tadla	117 800	109 000
Tafilalet	27 900	27 900
TOTAL	880 200	671 700

Source : Administration du Génie Rural

• Évolution productive et structurelle

Incontestablement, la politique du million d'hectares a conduit à des résultats remarquables. Elle a en particulier permis au pays d'atténuer l'impact dévastateur des sévères sécheresses qu'il a connues depuis le début des années 1980. À cela s'ajoutent d'autres acquis tout aussi significatifs, en matière de développement rural, parmi lesquels nous pouvons citer :

- L'amélioration des revenus des agriculteurs qui ont été multipliés par 5 à 9 selon les périmètres;
- La création de 120 millions de journées de travail par an;
- La réduction de l'exode rural : des enquêtes menées dans la région des Doukkala ont révélé que l'émigration a concerné 74 % des exploitations avant l'avènement du projet d'irrigation, contre 33 % seulement après;
- Le désenclavement des zones aménagées : la distance moyenne d'un douar à une piste est de moins de 100 m dans le périmètre du Loukkos, contre plus de 4 kms dans le bour non aménagé dans cette même région;
- L'accès aux services de base, favorisé par le regroupement de l'habitat.

Ces réussites ne doivent pas pour autant occulter certaines déficiences de la politique d'irrigation. En effet, outre ses résultats relativement limités en matière de modernisation de l'appareil productif et d'amélioration des performances de production, la politique des barrages fut largement critiquée pour les disparités qu'elle générerait. Ainsi, en marginalisant les zones d'agriculture pluviale et les périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH), l'État avait contribué à accentuer la dualité du développement agricole et par voie de conséquence à paupériser de larges segments de la population rurale. Devant ce constat, divers correctifs ont été apportés. Ainsi, les zones d'agriculture pluviale ont bénéficié successivement des Projets de Développement Intégré (PDI) et des Projets de Mise en Valeur en Bour (PMVB). Plus récemment, un vaste projet de réhabilitation de la PMH (DRI-PMH) est en cours de mise en œuvre avec le concours de la Banque Mondiale.

La productivité agricole enregistrée dans les grands périmètres irrigués n'a pas connu à son tour d'amélioration notable. Ainsi, une enquête menée dans le périmètre du Tadla, a permis de dégager trois modèles d'exploitation dans cette zone, à savoir le Modèle 1 (exploitations intensives de grande taille avec une SAU moyenne de 89 ha), le Modèle 2 (exploitations intensives de taille intermédiaire avec une SAU moyenne de 14 ha), et le Modèle 3 (exploitations de petite taille avec une SAU moyenne de 3 ha). Les résultats de cette enquête consignés dans le tableau 3 mettent en évidence la faiblesse des performances observées, quel que soit le modèle d'exploitation considéré. Il est toutefois intéressant de noter, que les exploitations de petite taille dégagent des productivités en général supérieures pour la plupart des cultures, objet de l'enquête.

Tableau 3. Production en (qx/ha) enregistrée dans trois types d'exploitations agricoles dans le périmètre irrigué du Tadla (Ameziane. 1996)

Cultures	Modèle d'exploitation*		
	1	2	3
Blé tendre	24.2	16.7	26.5
Blé dur	31.1	23.0	35.6
Orge	17.6	30.4	30.0
Mais	30.0	-	23.0
Betterave	409.2	307.3	381.1

* Le nombre d'exploitations est de 12; 11; 19 respectivement pour les modèles 1, 2 et 3.

1.3.2. *l'agriculture pluviale : les enjeux de compétitivité et de cohésion sociale*

L'agriculture pluviale couvre près de 90 % de la SAU du pays et occupe 82 % de sa population rurale. Selon les résultats du dernier recensement agricole (RGA) publiés en 1996, les céréales, les légumineuses et les oléagineux occupent respectivement 67.7 %, 2.8 %, et 1.2 % de la SAU. La jachère demeure importante, avec près de 25 %. L'agriculture pluviale au Maroc est soumise à des conditions climatiques très aléatoires. L'occurrence de la sécheresse est devenue en effet plus fréquente. Cette dernière a affecté cinq campagnes agricoles sur 40, durant la période 1940-1979, six sur 16 durant la période 1980-1995, et quatre sur sept dans les années 1996-2002. De ces variations climatiques résultent de très fortes fluctuations annuelles des superficies et des productions agricoles. À titre d'exemple, la variation de la production céréalière a été dans un rapport de 1 à 6 entre 1995 et 1996. Ces conditions défavorables déterminent la nature extensive des systèmes de production pratiqués dans les zones d'agriculture pluviale, dont les principales caractéristiques seront analysées dans la section suivante.

- **Une forte extension des zones de culture et prédominance de la céréaliculture**

La superficie agricole utile (SAU) du Maroc est limitée. Elle ne représente en effet que 13 % du territoire, soit environ 9,2 millions d'hectares cultivables (moyenne 1997/99). La SAU n'a pas cessé de s'étendre durant les 30 dernières années. Ainsi, elle est passée de sept millions ha en 1970 à neuf millions ha en l'an 2000. Cette extension intervient, sous l'effet conjugué de la pression démographique, de la mécanisation, et du désir d'appropriation des terres collectives et domaniales. Elle s'est faite principalement aux dépens des terres de parcours collectifs, et des forêts, ce qui pose de sérieux problèmes d'érosion et de dégradation des sols.

La céréaliculture domine largement l'occupation du sol au Maroc, bien qu'elle connaisse une légère variation d'une campagne à l'autre. Elle couvre, à elle seule, près des 2/3 de la SAU. Pour la campagne 1995-96 qui a connu un taux d'emblavement record, l'occupation du sol au niveau national fait ressortir la répartition suivante :

- Céréales : 67.7 % de la SAU
- Jachères : 12.7 %
- Arboriculture fruitière : 8 %
- 1 à 3 % pour les autres cultures, dont les cultures maraîchères.

L'extension de la SAU, qui a surtout bénéficié à la céréaliculture, passée en 30 ans de 4.5 à 5.3 millions ha, a certes permis le doublement de la production céréalière augmentant de 25 millions quintaux durant le quinquennat 1961-65 à 53 millions q durant le quinquennat 1996-2000. Cette évolution est toutefois toute autre lorsqu'elle est examinée sous l'angle des quantités de céréales disponibles par habitant qui n'a cessé de diminuer pendant ces décennies, passant de 400 kilos environ au début des années 1950 à 190 kg actuellement. Ceci laisse supposer qu'à l'instar des périmètres irrigués, l'agriculture pluviale se caractérise à son tour par sa faible productivité qui ne peut s'expliquer uniquement par les fluctuations climatiques.

- Une production en stagnation

L'examen de l'évolution de la production dans les zones d'agriculture pluviale révèle une stagnation, voire une détérioration de la productivité. Ainsi, sur la période allant de 1960 à 2003, les rendements ont connu une évolution variable. Pour les céréales principales, après un accroissement relatif des rendements jusqu'en 1990, nous relevons une régression depuis. Pour les légumineuses alimentaires, les rendements sont même retombés au dessous du niveau enregistré 40 ans auparavant (tableau 4).

Tableau 4. Les rendements (en qx/ha) des céréales principales et des légumineuses alimentaires

	1960- 1964	1965- 1969	1970- 1974	1975- 1979	1980- 1984	1985- 1989	1990- 1994	1995- 1999	2000- 2003
Céréales	8.7	8.8	10.7	9.0	9.0	12.0	14.0	6.0	9.0
Légumineuses	6.0	7.0	7.5	6.0	5.0	7.0	6.0	5.0	5.0

La stagnation de la production agricole pluviale se répercute bien entendu sur le taux d'accroissement annuel moyen du PIBA qui a chuté de 4,5 % durant la période 1970-1980 à 0,8 % seulement durant la période 1991-1998. De même, le déficit de la balance commerciale agricole s'est aggravé à son tour durant la décennie 90, en raison principalement des importations croissantes des céréales.

Les faibles performances de l'agriculture pluviale sont bien entendu la conséquence des contraintes environnementales, telle que la sécheresse, mais pas uniquement. D'autres facteurs interviennent et concernent en particulier la maîtrise des itinéraires techniques et les circuits de commercialisation qui pénalisent les producteurs. Ainsi, pour ce qui est de l'utilisation des intrants, le dernier RGA avait établi que seules 16 % des exploitations agricoles ont recours aux semences sélectionnées, 33 % font appel aux produits phytosanitaires et 50 % utilisent les engrais. Quant au taux de mécanisation de l'agriculture marocaine, il n'est que d'un tracteur pour 231 ha cultivés, contre un tracteur pour 95 ha en moyenne dans les pays du Maghreb.

Contrairement à la production végétale, dont les résultats ont été fluctuants, les secteurs du lait et de la viande ont enregistré tant pour la production que pour le rendement des augmentations régulières durant les 30 dernières années (tableau 5). Ainsi, la production laitière a presque doublé en 20 ans, alors que les productions de viandes blanches et d'œufs ont connu un développement spectaculaire durant les trois décennies, pendant lesquelles elles ont enregistré des taux de croissance annuels de 8 % et 6 % respectivement.

Tableau 5. Evolution des productions animales durant les trois dernières décennies

	1969	1972	1983	1993	1997	2002
Lait (millions de litres)	462	505	503	814	950	1200
Viandes rouges (1000 tonnes)	206	214	219	251	303	336
Viande blanche (1000 tonnes)	34	49	135	141	230	315

Il convient de signaler que pour ce qui est de la production de lait et de viandes rouges, les données consignées dans le tableau 5 incluent aussi celle provenant des périmètres irrigués, estimée respectivement à 70 % et 17 % de la production totale.

- Des structures agraires pénalisantes

Parmi les problèmes en suspens, il faut souligner l'absence de réforme agraire bien que, paradoxalement,

les structures foncières soient présentées dans tous les textes officiels comme un handicap majeur à la modernisation agricole. Les structures agraires marocaines sont en effet marquées par l'importance de la micropropriété, la complexité et la diversité des statuts juridiques des terres, et la précarité de certains baux ruraux.

Les résultats du RGA de 1994 permettent de dresser le profil des exploitations agricoles du Maroc. On peut y relever, en particulier, les éléments suivants :

- Les disponibilités en terre sont réduites : une exploitation dispose en moyenne de 5,9 ha de terre répartis sur neuf parcelles ;
- 70 % des exploitations marocaines ont moins de cinq ha (taille moyenne de deux ha) et occupent le quart de la superficie cultivable ;
- 87 % des exploitations ont une taille inférieure à 10 ha et couvrent près de la moitié de la SAU ;
- 4 % des exploitations ont plus de 20 ha et occupent 32 % de la SAU ;
- Prédominance du statut Melk (75.8 %), suivi du Collectif (17.7 %) puis du domaine de l'État (3.1 %) ;
- Prédominance du mode de faire valoir direct qui concerne 87.9 % de la S.A.U.

La majorité des exploitations est par conséquent de taille trop réduite pour pouvoir mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires à l'intensification de la production agricole. Pour juger de l'exiguïté des exploitations, on peut se référer à la taille fixée pour les exploitations viables par le Code des Investissements Agricoles, et qui est de cinq ha en irrigué et 10 à 20 ha en bour.

Par ailleurs, et par comparaison aux résultats du RGA de 1974, on constate, après 22 ans, une réduction de l'effectif des agriculteurs sans terre (-85 %) et des exploitations agricoles disposant de moins d'un ha (-28 %).

• Une politique de développement focalisée de plus en plus sur la lutte contre la sécheresse

Comme nous l'avons déjà souligné auparavant, au vu des résultats jugés limités des opérations labour, engrais et semences, l'État a lancé les PDI qui ont concerné 23 % de la SAU et 22 % de la population rurale et ont connu, à leur tour, un succès mitigé. En effet, ils ont souffert de leur trop grande taille, du manque de coordination entre les départements ministériels concernés, de la faible implication des bénéficiaires et des difficultés de gestion et de maintenance des équipements réalisés.

L'échec relatif des PDI a imposé un changement de stratégie d'intervention dans les zones bour qui s'est matérialisé par la promulgation de la loi 33/94 définissant le cadre de mise en œuvre des Projets de Mise en Valeur Bour (PMVB) initiés depuis 1994. Le contenu de la loi 33/94 est attrayant de par sa conception originale : échelle maîtrisable d'intervention, aménagement intégré, participatif et décentralisé. L'analyse de ce contenu et des modalités de sa mise en œuvre sur le terrain soulève cependant une série d'interrogations concernant le référent technique qui préside au choix des zones et aux modalités de leur aménagement, et le décalage entre les principes qui sous-tendent la loi et les conditions effectives de sa mise en œuvre.

Ces échecs et l'urgence dictée par les sécheresses, devenues plus fréquentes, plus généralisées et plus sévères à partir des années 1980, ont imposé la lutte contre les effets de la sécheresse comme une préoccupation centrale et prioritaire du gouvernement. Ainsi, l'attention des pouvoirs publics s'est petit à petit focalisée sur les programmes de lutte contre les effets de la sécheresse, qui se sont progressivement substitués à une politique plus globale visant à apporter des réponses durables à un problème reconnu structurel. À la base de ces programmes, il y a un système d'information qui permet aux décideurs d'évaluer, à l'échelle spatiale et temporelle, l'intensité de la sécheresse et de prendre les mesures adéquates. Celles-ci portent en général sur :

- le soutien des activités agricoles et d'élevage touchées par la sécheresse,
- l'approvisionnement en eau des collectivités humaines et des troupeaux,
- l'ouverture de chantiers de travaux, créateurs d'emplois en milieu rural,
- le traitement de l'endettement des agriculteurs.

Ces programmes ont mobilisé au fil des ans des enveloppes budgétaires de plus en plus conséquentes. À titre d'exemple, le programme de lutte contre les effets de la sécheresse proposé pour la campagne 2001 a coûté pas moins de 6.5 milliards de dirhams, dont les deux tiers étaient consacrés à la création d'emplois en milieu rural.

Vers la fin des années 1990, les pouvoirs publics ont tenté d'intégrer les programmes de lutte contre la sécheresse dans une vision globale de développement rural. Les composantes essentielles de celle-ci sont :

- le programme de sécurisation de la production céréalière, qui supposait possible la réalisation d'une production céréalière minimale de l'ordre de 60 millions de quintaux par le recours à l'irrigation d'appoint et l'adoption d'itinéraires techniques appropriés.
- le système d'assurance contre les risques de sécheresse, lancé depuis 1994.

Concernant la sécurisation de la production céréalière, un programme a été engagé en 1999, pour permettre l'extériorisation du potentiel de production, en agissant sur les principaux leviers d'amélioration de la productivité. Faute d'une approche intégrée et volontariste, ce programme n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

Pour ce qui est du système d'assurance contre les risques de sécheresse, sa mise en place effective n'a commencé qu'à partir de la campagne 1999-2000, lorsque l'adhésion à ce programme a été érigée en condition d'éligibilité aux prêts de campagne accordés par le Crédit Agricole. Des interrogations se posent toutefois sur les règles de transparence qui régissent la gestion de ce système, sur la pertinence du découpage géographique des zones « couvertes » par ce programme, puis sur sa pérennité, une fois supprimée la subvention accordée par l'État pour promouvoir sa mise en place.

En définitive, si les programmes de lutte contre les effets de la sécheresse ont permis à coup sûr d'atténuer l'impact négatif de la sécheresse sur les populations rurales, leurs résultats en matière de gestion maîtrisée de ce fléau sont plutôt décevants. Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur la pertinence de ces programmes extrêmement coûteux, mais sans effets structurants.

1.3.3. l'agriculture oasisienne, l'enjeu géostratégique d'un espace fragile en péril

Les oasis marocaines revêtent une importance géostratégique, culturelle et environnementale considérable. Elles s'étendent sur les grandes vallées pré-sahariennes du Sud notamment dans les provinces de Quarzazate, d'Errachidia et à l'Est du Haut Atlas, en particulier dans la province de Figuig. Les oasis occupent une surface non négligeable, mais ne représentent que 1.5 % de la SAU totale, avec 44 000 ha réservés exclusivement au palmier dattier. Sur le plan humain, les oasis marocaines abritent 6.7 % de la population rurale et comptent 5.9 % des exploitations agricoles.

Les oasis couvrent une bande Sud-Ouest Nord-Est de 950 Kms entre Guelmim et Figuig, qui longe la frontière maroco-algérienne. Cette zone, très peu peuplée, joue un rôle stratégique de premier plan, notamment dans le contrôle des frontières, des flux migratoires d'étrangers venant de l'Afrique subsaharienne, et de la contrebande. Il est par conséquent vital, que les populations de ces zones soient fixées.

Les oasis sont le support de systèmes de production basés sur une association savante des cultures et de l'élevage de races ovines et caprines, réputées pour leur prolificité très élevée. Les systèmes de cultures pratiqués sont organisés en général autour de trois strates (palmier dattier, arbres fruitiers et cultures sous-jacentes), ou dans certains cas, deux strates seulement excluant le palmier dattier.

Sur le plan écologique, les oasis sont menacées par la salinité, et l'ensablement. Ces formes de dégradation sont exacerbées par la rigueur du climat, la raréfaction de l'eau, la non maîtrise de l'irrigation, le surpâturage de la végétation spontanée et la récolte excessive de la végétation ligneuse dans les zones pastorales à la périphérie des palmeraies pour la couverture des besoins en bois de feu.

- **Les manifestations du déclin des oasis**

Au fil des ans, les oasis ont connu de nombreuses perturbations occasionnées par les sécheresses de plus en plus sévères, le bayoud, et les migrations, sans parler d'un conflit frontalier vieux de 30 ans. L'action combinée de tous ces facteurs a progressivement transformé un espace de production en un espace de vie, dont la survie des populations est essentiellement assurée par les transferts financiers effectués par les migrants.

La palmeraie a subi une sévère régression depuis le début du 20^{ème} siècle. La DPV (1998) rapporte en effet que la superficie phoenicicole a chuté de plus de moitié depuis 1947 et que le nombre de palmiers dattiers qui était de 15 millions pieds, au début du siècle précédent, n'est plus que de 4.4 millions actuellement. Les raisons de ce recul sont multiples. Les plus importantes sont l'extension de la maladie du Bayoud, les sécheresses de plus en plus fréquentes et de plus en plus prolongées, et l'ensablement.

Une étude effectuée en 1982 par l'ORMVA du Tafilalt (ORMVAT. 1996), portant sur 21 000 ha, a révélé que 35 % des sols de la palmeraie sont salés (4 à 6 g/l) et 18 % sont très salés (> 16 g/l). Une autre étude rapportée par Khardi (1998) indique que 7.6 % de ces terres sont maintenant abandonnées à cause de leur alcalinité ou salinité élevées.

La palmeraie marocaine subit aussi les effets de la dissémination du champignon le bayoud. Les variétés de palmier dattier les plus nobles sont pratiquement déjà décimées par cette épidémie. Le rythme de destruction dans la zone du Tafilalt est de l'ordre de 36 000 pieds/an soit près de 3.5 % de l'ensemble de la palmeraie. L'impact de l'irrigation en tant que vecteur de cette maladie est mal connu, mais probable.

Le problème de l'ensablement est devenu menaçant à partir des années 1970. Celui-ci menace les habitations, les terres de culture, les canaux d'irrigation et l'infrastructure routière dans les palmeraies. Le Maroc est en effet exposé en permanence aux vents venant du Sud (Chergui et Sirocco). La protection de la basse vallée de Draa, du Tafilalt et de la plaine irriguée du Massa sont des objectifs de première nécessité. Les zones déjà touchées par ce fléau couvrent 30 000 ha dans la province de Ouarzazate et 250 000 ha dans la province d'Errachidia (DDF. 1998).

L'expression finale de la salinisation des sols, de l'ensablement des oasis, et du dessèchement des palmiers dattiers est une chute des rendements des cultures et une régression de la SAU déjà très limitée. Entre 1960 et 1986, la perte en terres de culture pour la seule palmeraie du Tafilalt est estimée à 208 ha (Narjisse. 1997). Ces manifestations préoccupantes combinées avec la faible diversification économique des oasis font peser de sérieuses menaces sur ces zones, menaces susceptibles de générer à terme des problèmes d'exclusion dans ces espaces d'une extrême importance identitaire et géostratégique pour le Maroc.

- **L'action de l'État pour la conservation et la réhabilitation des oasis**

Les oasis ont bénéficié de très peu d'attention de la part des pouvoirs publics. Il a fallu attendre la fin des années 1980, pour voir la palmeraie marocaine faire l'objet d'un plan national pour sa restructuration et son

développement. Ce plan a été lancé en 1987, puis actualisé et reconduit en 1998 pour neuf années supplémentaires, soit jusqu'à 2007. Les objectifs assignés au Plan National de la Restructuration et du Développement de la Palmeraie (PNRDP) se déclinent comme suit :

- Renouveau des palmeraies par la plantation de variétés nobles ;
- Reconstitution à long terme des palmeraies par la multiplication et la distribution de variétés tolérantes au Bayoud ;
- Renforcement des travaux de recherche et de conseil ;
- Mobilisation des potentialités et amélioration du contexte de production ;
- Valorisation de la production et amélioration des circuits de commercialisation.

Le bilan de la première phase du PNRDP révèle que les distributions de vitroplants de palmier dattier n'ont porté que sur 243 000 unités durant la période 1988-1998. Ce bilan est bien mince, eu égard aux prévisions initiales du programme qui envisageaient la distribution de plus de deux millions vitroplants. Les raisons de cette faible performance sont à rechercher dans les faibles disponibilités d'eau d'irrigation, l'insuffisance de l'approvisionnement en vitroplants et la non maîtrise de l'itinéraire technique de la culture du palmier dattier. La technique de multiplication in vitro de palmiers dattiers sélectionnés n'a en effet été maîtrisée par l'INRA que récemment, et pour certains clones seulement. De plus, seule la pépinière des Domaines Agricoles est agréée à ce jour pour la production de vitroplants de palmier dattier.

Paradoxalement, les difficultés relevées à l'intérieur des palmeraies n'ont pas empêché la prolifération récente de nouveaux projets d'extension de l'agriculture oasienne sur des centaines d'hectares. De sérieuses questions se posent toutefois sur la durabilité de ces projets qui mobilisent les eaux des nappes dans des milieux extrêmement fragiles.

Ce diagnostic rapide révèle que les oasis sont de plus en plus fragilisées par l'intervention humaine qui n'a pas cessé d'introduire des technologies incompatibles avec la vulnérabilité de ces écosystèmes. L'édification de barrages et la prolifération de stations de pompage ont occasionné une surexploitation de l'écosystème oasien et porté à des niveaux critiques les processus de dégradation ayant pour origine des facteurs physiques. Les aménagements hydro-agricoles et l'extension des surfaces irriguées d'amont ont réduit la progression des crues vers l'aval, occasionnant une remobilisation des sels.

1.3.4. L'agriculture de montagne, les multiples déséquilibres et l'impératif de la solidarité nationale

• Les spécificités de l'agriculture de montagne

Les régions de montagne au Maroc couvrent 15 % du territoire national et abritent 35 % de la population rurale du pays, et la moitié la plus pauvre de cette population. Leur importance économique, écologique et culturelle est largement reconnue. Elles sont assez bien arrosées, relativement richement boisées, et représentent un château d'eau précieux et une grande diversité floristique et faunique.

L'agriculture dans les régions de montagne se pratique dans le cadre d'un système agro-sylvo-pastoral associant les terroirs agricole, pastoral et forestier. L'activité purement agricole demeure dominée par la céréaliculture qui progresse au dépens de la jachère. Les marges intéressantes permises par les cultures maraîchères et fruitières justifient l'attention récente, dont elles bénéficient, et qui s'exprime par leur extension, et des soins particuliers en matière de fertilisation et de traitements phytosanitaires. L'élevage extensif,

surtout des petits ruminants, est une autre composante essentielle de l'activité agricole. Le bilan alimentaire de cet élevage est largement dominé par la contribution des ressources pastorales et forestières.

Les systèmes de production en vigueur dans les zones de montagne ont cependant du mal à se renouveler et assurer leur pérennité. Les montagnes sont en effet soumises à un triple déséquilibre qui les condamne à plus de marginalisation. Les ressources naturelles des montagnes sont en effet surexploitées et ne peuvent à elles seules subvenir à l'ensemble des besoins d'une population de plus en plus nombreuse. Le deuxième déséquilibre est économique. Les montagnes sont pauvres et surpeuplées, les coûts de production y sont élevés, alors que la productivité est médiocre et ne permet qu'une faible rémunération du travail. Enfin, la montagne, à la différence du reste du pays est enclavée, sous équipée, et très peu pourvue en services sociaux de base.

• Les mutations constatées

L'agriculture de montagne est en pleine mutation. Les pressions excessives exercées sur la montagne sont à l'origine de la dégradation des écosystèmes forestiers et pastoraux. L'érosion est surtout prononcée dans les chaînes rifaines, pour des raisons structurales, lithologiques et climatiques. La dégradation des montagnes a comme conséquence une régression du niveau de vie des populations montagnardes, une perte de la diversité génétique, et une baisse du potentiel national de mobilisation des eaux. Il en résulte l'accélération de l'émigration et de l'érosion, l'envasement des barrages, et d'une manière générale le ralentissement du processus de développement économique et social de l'ensemble du pays.

Le renversement des tendances d'appauvrissement du milieu et de marginalisation des populations dans les zones de montagne est par conséquent impératif. Il exige la mise en œuvre d'une politique spécifique au contexte montagnard, déployée dans le cadre d'un formidable élan de solidarité nationale permettant le transfert d'importantes ressources pour le financement de la mise à niveau et du développement de la montagne marocaine.

• La politique de l'État dans les zones de montagne

À vrai dire, la montagne n'a pas fait l'objet d'une politique volontariste spécifique pour promouvoir son développement durable. Ainsi, depuis l'indépendance l'intervention de l'État dans les zones de montagne était pratiquement réduite à celle de l'Administration des Eaux et Forêts. Les activités de cette dernière, souvent à caractère répressif, se sont focalisées surtout sur la sauvegarde du patrimoine forestier et la prévention de l'érosion des terres soumises au régime forestier. Par la suite, les PDI avaient prévu dans leurs programmes des composantes traitant de certains aspects isolés du développement de la montagne, mais en retenant toujours la même approche dirigiste. Ce n'est qu'à partir du début des années 1990, et à l'occasion de la préparation du Plan National d'Aménagement des Bassins Versants que l'on a senti le besoin d'associer les communautés montagnardes dans l'identification des priorités, et d'adopter une approche participative dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement en zone de montagne. La réalisation de ce plan connaît toutefois un retard, faute d'une mobilisation de moyens humains, institutionnels et financiers suffisants, susceptibles de traduire en actions concrètes et pérennes les objectifs de ce plan.

Face à ces déficits, l'ancien Ministère délégué chargé des Eaux et Forêts avait engagé l'élaboration d'un projet de loi sur la protection et le développement des zones de montagne, s'inspirant du modèle français. Cette initiative nous semble toutefois prématurée. Les dispositions d'une pareille loi, pour être utiles, devraient en principe être portées par les orientations, qui restent encore à définir, d'une politique intersectorielle cohérente de développement rural intégré, qui engagent le gouvernement.

2. Les écosystèmes pastoraux

2.1. Le pastoralisme, une activité multidimensionnelle : sociale, économique, environnementale, et culturelle

Les terres de pâturage exploitables couvrent au Maroc une superficie de 21 millions ha, et s'étendent sur dix grands ensembles écologiques qui se distinguent les uns des autres par des attributs climatiques, édaphiques et floristiques. Les pâturages ont pour la plupart un statut juridique collectif, et contribuent pour près du tiers de l'ensemble des besoins alimentaires du cheptel national. Ce dernier joue un rôle socio-économique de premier plan. Le secteur de l'élevage concerne 1 100 000 foyers ruraux environ. Il représente 25 à 42 % de la production agricole brute. Ce secteur fournit aussi 20 % des emplois agricoles, alors que 18 % des producteurs agricoles tirent leurs revenus exclusivement de l'élevage (Bellakhal 2004).

Les terres de pâturages sont dépositaires d'une importante biodiversité animale et végétale qu'il convient de protéger. Les enjeux économiques de la finalité génétique de ce patrimoine pourraient s'avérer beaucoup plus importants que celle correspondant à la transformation de l'herbe en viandes rouges. Les expériences, de par le monde, de valorisation des plantes aromatiques et médicinales ou d'aménagement des terres de pâturages comme un espace de chasse ont été concluantes et ont permis des avancées significatives aussi bien sociale, économiques qu'environnementales.

L'activité pastorale fut aussi et pendant longtemps régie par un cadre organisationnel piloté par la tribu, avec ses dimensions culturelle et religieuse. Ce cadre a subi cependant d'importantes mutations, qui ont progressivement transformé une dynamique collective en une dynamique de plus en plus individualiste de rapport des usagers avec l'espace. Ce dernier a d'ailleurs connu à son tour des changements de vocation profonds. Ainsi, d'une vocation exclusivement herbagère auparavant, une partie de l'espace pastoral a été déjà défrichée et convertie en terrains agricoles, alors que les prémisses de développement d'activités récréatives apparaissent dans certaines régions.

2.2. Évolution des écosystèmes pastoraux

2.2.1. Les politiques de développement des terres de pâturages

Dans le temps, l'intervention de l'État dans les zones de parcours se limitait à la réalisation des campagnes de prophylaxies sanitaires contre les maladies réputées légalement contagieuses et contre les maladies à incidence économique dans certaines régions déshéritées. Par la suite, la mise en place du Fonds de Sauvegarde du Cheptel a permis d'apporter un soutien aux éleveurs, sous forme de subvention des aliments de bétail, et de prise en charge des frais de transport. Parallèlement, des encouragements et des incitations sont octroyés aux éleveurs pour la promotion et le développement de l'élevage, et ce dans le cadre des dispositions du Code des Investissements Agricoles.

Devant l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles et ses conséquences socio-économiques, les pouvoirs publics ont pris conscience (i) des potentialités de développement de l'élevage sur parcours, (ii) de la menace sérieuse qui pèse sur des ressources naturelles mal exploitées et (iii) de la nécessité de prendre davantage en compte les populations pastorales dans le processus de développement. Cette prise

de conscience a permis d'ériger la conservation et la réhabilitation des terres de pâturage en priorité, dont la prise en compte s'est faite en trois phases :

- la période d'intervention sectorielle dans le cadre des périmètres d'amélioration pastorale, allant de 1969 à 1980 ;
- la période des PDI allant de 1981 à 1989 et ;
- la phase des grands projets de développement des parcours, lancés à partir de 1990, et basés sur des concepts nouveaux s'inspirant d'une approche participative et décentralisée.

Ainsi, trois grands projets ont été lancés sur une superficie de sept millions d'hectares : le projet de développement pastoral et de l'élevage dans l'Oriental, le projet de développement rural de Tafilalet-Dadès, et le projet de développement rural de Taourirt-Tafoughalt.

Ces différentes phases ont fait l'objet, en 1993, d'une évaluation qui a débouché sur l'élaboration d'une Stratégie de Développement des Terres de Pâturage. Celle-ci représente une remise en cause radicale de l'approche antérieure de l'aménagement pastoral dans toutes ses étapes de conception, d'exécution et de suivi-évaluation. Elle aborde la question pastorale sous un angle privilégiant la participation effective des ayants-droit et l'intégration des terres de pâturage dans leur environnement socio-économique, représenté par les terroirs agricole et forestier, et le marché. La stratégie de développement des terres de pâturage prend en compte et complète la loi 33-94. Ensemble, elles constituent un des leviers par lesquels les pouvoirs publics peuvent réduire les disparités entre zones favorables et défavorables générées par la politique de la grande irrigation. Cette stratégie, validée en 1995, n'a toujours pas été sanctionnée par un plan d'action permettant de décliner sur le terrain ses orientations et ses approches novatrices.

2.2.2. Les acquis en matière de mise en valeur des terres de pâturage

Alors que les projets d'amélioration pastorale menés jusqu'au début des années 1980 se distinguaient par leur caractère sectoriel et leur approche franchement descendante, la capitalisation des enseignements tirés de ces expériences a constitué un tournant décisif en matière d'objectifs et d'approche. Les projets du Moyen Atlas Central et du Développement des Parcours et de l'Élevage dans l'Oriental témoignent de cette volonté de changement. Ainsi, les objectifs assignés à ces projets leur donnent une dimension de projets de développement et non pas seulement de projets d'aménagement. De même, la mise en œuvre de ces projets a privilégié les principes de dialogue et de concertation et s'est appuyée sur des coopératives pastorales de gestion de l'espace et de services, constituées soit sur une base territoriale (cas du Moyen Atlas) ou d'affinités ethniques (cas de l'Oriental). Les terrains de parcours dans ces deux régions ont été réhabilités avec le consentement des populations concernées. Les techniques utilisées comprennent entre autres, la mise en défens, l'organisation du pâturage par la mise en place d'un système de rotations, et la plantation d'arbustes fourragers.

L'indication la plus significative du succès de ces projets est l'acceptation, pour la première fois, par les populations usagères du paiement de redevances d'abreuvement (cas du Moyen Atlas) et de pâturage dans les sites améliorés (cas de l'Oriental). Ces acquis, en dépit de leur forte charge symbolique et de leur impact positif sur la ressource et la productivité des troupeaux, n'ont malheureusement pas été capitalisés. Leur pérennité aurait nécessité en effet une continuité de l'engagement des pouvoirs publics et du maintien, au moins à un certain niveau, des incitations consenties par ces projets. Ceci n'a pas été le cas, l'intervention des structures de développement a pratiquement cessé avec la fin du financement par les bailleurs de fonds (Banque Mondiale et FIDA). Il s'agit là d'une erreur stratégique, car il serait illusoire de penser que ces

milieux difficiles peuvent être un jour entièrement autonomes. Le désengagement de l'État ne peut concerner que les formes et les modalités de son intervention et non leur volet financier.

2.2.3. Les principales transformations de l'écosystème pastoral

Les efforts déployés par l'État pour le développement des parcours n'ont toutefois pas permis d'éviter certaines perturbations de l'écosystème pastoral. Les raisons sont multiples. Elles ont trait en particulier à :

- (i) la faible participation des éleveurs dans le processus de développement ;
- (ii) la faible capacité d'encadrement des services de l'État et leur méconnaissance relative des stratégies des éleveurs, de leur savoir, et de la dynamique des sociétés pastorales ;
- (iii) la faible intégration des interventions des structures de l'État dans les milieux pastoraux ;
- (iv) la non viabilité d'une économie pastorale dans un système où les équilibres sociaux et économiques sont rompus ;
- (v) la faible valorisation des ressources pastorales et des produits qui en découlent.

Ces défaillances ont favorisé des mutations profondes qu'a connues l'écosystème pastoral durant les dernières cinquante années. Les changements subis sont nombreux et concernent en particulier :

- **La rupture progressive avec l'organisation communautaire traditionnelle**

La volonté, affichée le lendemain de l'indépendance, de moderniser les rouages de l'État s'est traduite par une substitution progressive des entités administratives et élues aux organisations communautaires coutumières. Il en a résulté une déperdition des règles régissant l'accès collectif aux ressources au profit d'une utilisation de plus en plus individuelle, qui de toute évidence, profite essentiellement aux plus puissants parmi les éléments de la collectivité.

La première manifestation de l'affaiblissement de l'organisation communautaire est le renforcement de la sédentarisation. Le nomadisme et le semi-nomadisme, encore présents dans le sud et l'oriental, ont tendance à régresser sous l'effet de la sédentarisation. Des études récentes semblent indiquer que ce mode de vie est en régression dans la région du Maroc oriental et ne concerne que 56 à 80 % des éleveurs des hauts plateaux, 22 à 47 % des éleveurs de Tafrata et 9 à 17 % des éleveurs de la moyenne Moulouya. La disparition progressive de la transhumance va bien entendu affecter le mode d'utilisation de l'espace et surtout la nature des rapports sociaux entre les groupes ethniques. Ces rapports sont de plus en plus déterminés par des comportements individualistes, marqués par l'esprit d'exploitation individuelle des ressources collectives.

- **La transformation du système pastoral en système agro-pastoral, favorisant l'extension des zones de culture**

L'expression la plus plausible des comportements individualistes évoqués précédemment est l'accentuation du défrichement et l'extension des labours sur les terres fertiles dans le but de l'appropriation de ces terres. Ces attitudes ont favorisé l'évolution des stratégies des éleveurs qui ont recours désormais et de plus en plus à la complémentation des animaux sur parcours et à l'utilisation des résidus des cultures. Le système pastoral extensif s'est ainsi transformé progressivement en un système agro-pastoral développé à la faveur de la conversion des terres de pâturage en terres de culture. À ce propos, El Koudrim et al. (2001) estiment

que, dans le seul périmètre d'amélioration pastorale de Ain Beni Mathar, l'extension des zones de culture se fait à un rythme annuel de 300 à 400 ha. Cette mise en culture est pratiquée par les grands éleveurs et les moyens. Elle peut dépasser 100 ha chez les grands et se situe autour d'une moyenne de 12 ha chez les autres. La culture généralement pratiquée est l'orge, avec un rendement dépassant rarement cinq q/ha. En 30 ans, le cumul de la surface mise en culture dans la commune de Ain Beni Mathar, porte dorénavant sur 18 % de la surface totale de cette commune, alors qu'il n'en représentait que 1.3 % en 1969 (ERES. 1971).

La tendance actuelle, caractérisée par la fixation des troupeaux et l'extension des défrichements des terres collectives, s'étend pratiquement à l'ensemble des zones pastorales et forestières, souvent avec la bénédiction, voire la complaisance des autorités locales. Elle constitue une menace sérieuse à l'intégrité des écosystèmes pastoraux et à la durabilité des systèmes de production en place. Sa continuation accélérera les processus de dégradation déjà préoccupants, et ne manquera pas de surcroît d'accroître la précarité des populations les plus démunies, et d'augmenter le nombre de candidats potentiels à l'émigration.

En termes de surfaces, les parcours reculent d'environ 1 % par an parallèlement à l'extension des zones cultivées ou des surfaces dégradées. Mais la productivité théorique de ces parcours a montré une relative, mais étonnante stabilité sur les dix dernières années, puisque leur contribution à l'alimentation du cheptel national a changé uniquement en fonction des fluctuations climatiques, sans que se dégage une réelle tendance.

• L'appauvrissement du couvert végétal

Le diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement des terres de parcours (MAMVA, 1993) met en évidence l'étendue de la dégradation des terres de pâturage. Ainsi, la surface des écosystèmes jugés fortement dégradés atteint environ 8.3 millions ha concentrés dans les zones de l'Oriental, de l'Arganeraie, du Pré-Sahara et du Sahara. La superficie des zones moyennement dégradées serait encore plus importante.

Cette dégradation prend d'abord la forme d'un appauvrissement du tapis végétal, qui non seulement traduit une perte en biodiversité et un manque à gagner en matière d'activité pastorale, mais constitue de surcroît un facteur favorisant l'érosion hydrique et éolienne et la salinisation de certains cours d'eau. Une étude récente illustre parfaitement ce propos dans les parcours de l'Oriental. À cet effet, l'analyse de la dynamique de la végétation telle qu'elle ressort de l'examen de deux images satellitaires couvrant 168 442 ha de la zone de Ain Beni Mathar, prises respectivement aux mois de mars des années 1988 et 2000, met en évidence une dégradation du couvert végétal préoccupante. Ainsi,

- la steppe d'alfa en bon état est passée de 22457 ha à 15929 ha, soit une diminution de 29 %
- la steppe d'alfa dégradée est passée de 54149 à 56188 ha, soit une augmentation de 4 %
- le faciès à armoise en bon état est passé de 5674 à 1354 ha, soit un déclin de 70 %
- l'espace de dégradation, constitué par le sol nu ou couvert par des espèces indicatrices de dégradation, a augmenté de 53541 à 72228 ha, soit une augmentation de 35 %.

En définitive, les parcours de l'Oriental sont soumis à une dégradation accélérée des steppes d'armoise et d'alfa estimée à 1557 ha/an (Mayhou et al. 2001).

Le surpâturage, le défrichement, la récolte anarchique de certaines espèces pastorales pour l'extraction des huiles essentielles et la déperdition des formes d'organisation traditionnelle sont à l'origine de cette dégradation, amplifiée par les sécheresses récurrentes que connaît le pays. Ainsi, dans plusieurs cas, les effectifs animaux qui fréquentent les terrains de parcours sont trois à cinq fois supérieurs à leur capacité de

pâturage. D'un autre côté, le défrichement touche chaque année près de 65 000 ha pris sur les meilleures terres de pâturage (MAMVA, 1993).

En conclusion, si des efforts louables ont été consentis pour la conservation et la mise en valeur des terres de pâturage, beaucoup reste à faire pour atteindre cet objectif. De plus, l'évaluation du bilan des projets de développement pastoral révèle que peu de progrès ont été enregistrés quant à l'objectif de lutte contre la pauvreté. À titre d'exemple, les améliorations pastorales réalisées dans le cadre du projet de développement des parcours et de l'élevage dans l'Oriental, ont bénéficié surtout aux éleveurs les plus nantis, alors que les services des coopératives ont profité en premier lieu à leurs adhérents les plus puissants. La composante crédit prévue par le projet et destinée prioritairement aux petits éleveurs n'a finalement pas été mise en œuvre, faute d'un régime de prêt adapté aux conditions de ces demandeurs de crédits. C'est là une illustration supplémentaire du manque de coordination et d'intégration des acteurs institutionnels intervenant dans l'appui à la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, si l'association des élites rurales dans le processus du développement local est nécessaire, car ces élites peuvent être les locomotives de ce développement, des projets qui se bornent toutefois à ne soutenir que les acteurs les plus dynamiques ne sont pas viables car ne pouvant atteindre l'objectif d'un développement équitable et par conséquent durable.

3. Les principaux enseignements

L'analyse de l'évolution de l'agriculture marocaine, pendant les cinquante dernières années, a surtout cherché à privilégier ses points forts. Cette analyse met en évidence la pertinence de l'option retenue, dès le lendemain de l'indépendance, de faire de l'agriculture le principal levier du développement économique et social du pays. La politique poursuivie a en effet permis au pays d'assurer une relative sécurité alimentaire, l'essor d'une industrie agro-alimentaire, la limitation de l'exode rural. D'autres acquis à mettre à l'actif de cette politique concernent les résultats de l'action conduite pour lutter contre les effets de la sécheresse. Si ces actions n'ont malheureusement pas été intégrées dans le cadre d'une vision globale et structurante pour la maîtrise de ce fléau, il n'en demeure pas moins que les programmes successifs déployés pour approvisionner la population en eau et le bétail en aliments, pour créer des emplois et générer des revenus, ont permis de préserver le cheptel et limiter un exode rural qui aurait pu être massif.

Toutefois, force est de constater que les quelques réussites de l'agriculture sont nettement plus perceptibles dans les périmètres irrigués que dans les zones bour, les montagnes, les oasis et les hauts plateaux. La politique agricole de modernisation mise en œuvre a en effet opéré une disjonction entre développement agricole et développement rural, en privilégiant une approche purement technicienne et en hiérarchisant les actions en fonction de leur rentabilité économique. Cette politique, très sélective et peu soucieuse de l'objectif de l'équité, a polarisé les moyens sur quelques régions et quelques groupes sociaux. Elle a conduit à une agriculture très contrastée, enregistrant des réussites incontestables dans le cas des périmètres irrigués, mais laissant de côté des problèmes récurrents, tels que les structures foncières, la réforme agraire et le développement rural. Les changements ont été par conséquent plus importants sur le plan technique (développement de l'irrigation, cultures sous serres) et économique (intégration au marché) que sur le plan social.

En conséquence, l'avenir des campagnes marocaines passe par une nouvelle étape du développement humain œuvrant pour la correction des déséquilibres territoriaux et la valorisation des potentiels. Pour la préparation de cet avenir, il est important de saisir les enjeux de l'agriculture marocaine, de comprendre les défis auxquels elle est confrontée, et de dégager les perspectives offertes.

3.1. Les enjeux de la problématique agricole au Maroc

L'orientation de la politique agricole, soutenue par le Code des Investissements Agricoles, était déterminée par le souci des pouvoirs publics de couvrir au maximum la demande intérieure en produits alimentaires dits stratégiques, justifiant les mesures de protection, de subvention, d'incitation et de régulation des marchés. Cette politique volontariste a largement façonné l'agriculture marocaine pour en faire :

- une agriculture étroitement dirigée : l'État décide, conçoit et réalise l'équipement et l'aménagement de l'espace rural
- une agriculture fortement subventionnée : non seulement les agriculteurs, opérant dans les périmètres irrigués, recevaient de nombreuses aides, mais en plus ils bénéficiaient de dérogations aux principes même du code, notamment en matière de paiement des redevances de l'eau d'irrigation.
- une agriculture essentiellement productiviste : l'économie, la préservation et la valorisation optimale des ressources sont des préoccupations plutôt récentes.

Il ne fait pas de doute qu'en l'absence de la notion d'État providence, désormais révolue, l'agriculture marocaine se trouve aujourd'hui à un nouveau tournant de son histoire. Son environnement subit en effet de profondes mutations structurelles. D'une part, l'économie se libéralise, les marchés deviennent de plus en plus compétitifs, alors que les marchés à l'export sont de plus en plus exigeants en terme de qualité. D'autre part, l'ouverture des marchés agricoles risque de mettre en difficulté une grande partie des exploitations agricoles, à dominante extensive, opérant notamment dans les zones bour défavorables.

Tels sont les traits essentiels de l'agriculture aujourd'hui. Tout en reconnaissant la justesse des choix retenus au lendemain de l'indépendance, et sans nier les percées notables du secteur agricole, on ne peut s'empêcher de mentionner certains effets pervers et quelques échecs de ces politiques. La problématique actuelle du secteur agricole a plusieurs facettes qui se déclinent comme suit :

• Des déséquilibres territoriaux

Les politiques publiques menées depuis l'indépendance ont généré des déséquilibres préoccupants, d'abord entre agriculture irriguée et pluviale ensuite entre milieux rural et urbain. Sur le plan agricole, il existe au Maroc une agriculture à deux vitesses. L'une moderne, compétitive et commerciale, l'autre familiale de subsistance. L'impact social de cette dualité a été aggravé par l'absence de ciblage des mesures incitatives. Ainsi, les politiques de sauvegarde du cheptel et de soutien des prix aussi bien à la production qu'à la consommation n'ont bénéficié qu'à une minorité des destinataires présumés. Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur l'opportunité d'une politique, qui au nom de l'aide au développement et de la justice sociale, ne fait qu'encourager un climat favorable à la rente, au détournement et à la spéculation et dans les meilleurs des cas ne bénéficie qu'à une minorité.

La nécessité de procéder à des ajustements profonds se fait par conséquent pressante. Il y va de la durabilité de la croissance et de la cohésion et la stabilité sociales du pays. Le dualisme de l'agriculture marocaine et le souci de ne pas l'accentuer doivent être pris en considération dans tout effort visant sa mise à niveau. Les fonctions sociale et stratégique de ce secteur sont suffisamment vitales pour être au centre de toute réflexion sur son devenir. Cette dernière doit être guidée certes par les obligations de compétitivité que nous dictent nos engagements internationaux et nos aspirations au progrès, sans toutefois perdre de vue la frange vulnérable de notre agriculture de subsistance, pour laquelle des alternatives viables doivent être proposées, et une assistance ciblée des pouvoirs publics doit être assurée.

- **Une agriculture vulnérable**

L'évolution prévisible de l'agriculture marocaine à la lumière de la libéralisation des marchés sera différenciée selon le degré de compétitivité des systèmes de production en vigueur et le degré d'intégration technique des filières agricoles. Ainsi, si les exploitations agricoles dynamiques, à fort potentiel d'intensification, devraient pouvoir en principe subir les conséquences de la libéralisation des échanges agricoles, ou même y trouver des facteurs de stimulation, leur durabilité à long terme demeure néanmoins menacée par l'absence d'intégration technologique des filières agricoles.

En effet, les secteurs agricoles les plus performants dépendent étroitement de l'étranger pour leur approvisionnement en équipements, en intrants et en matières premières. Dans ces conditions, certaines activités agricoles apparaissent beaucoup plus comme des activités de montage, ce qui accentue leur fragilisation. La forte dépendance des facteurs de production pénalise notre agriculture, dans la mesure où cette dernière ne draine qu'une partie réduite de la plus value. L'enjeu de notre forte dépendance de l'étranger pour notre approvisionnement en facteurs de production est d'autant plus préoccupant qu'elle mobilise des niveaux d'investissement importants. À titre d'exemple, le seul secteur des primeurs dépense annuellement plus d'un milliard de DH correspondant aux frais du plastique pour les serres et aux autres intrants nécessaires à la production des primeurs destinés à l'exportation. L'aviculture et les autres filières agricoles réservent des sommes encore plus importantes pour l'acquisition des matières premières et des intrants importés. Notre agriculture gagnerait donc à renforcer progressivement son intégration verticale, notamment à travers la promotion d'innovations en biotechnologies, et d'une manière générale de la filière technologique. Outre les opportunités d'emploi, une pareille politique permettrait d'améliorer la compétitivité de notre agriculture et consoliderait sa durabilité.

- **Une agriculture peu compétitive**

Mise à l'épreuve de la globalisation, l'agriculture marocaine subira une vive concurrence tant sur les marchés extérieurs qu'intérieur. Dans ces conditions, l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole passe obligatoirement par son intégration à l'agro-industrie qui reste relativement peu développée au Maroc. Ainsi, alors que la production agricole représente, 13 à 17 % du PIB, l'agro-industrie ne représente que 5 %, bien en deçà des niveaux d'intégration relevés dans les pays avancés (plus de 15 %.). Le manque à gagner en termes de plus value, de marchés, d'emploi et de technologie est immense. Le Maroc ne peut pas se permettre de sacrifier cette branche dont le développement est tributaire de la levée de facteurs de blocages.

L'insuffisante intégration de l'agriculture à son environnement économique s'exprime aussi par les difficultés rencontrées par les agriculteurs pour l'écoulement de leurs récoltes. Il s'agit là, d'un frein significatif au gain de productivité et à l'essor de l'investissement dans le secteur agricole. Le problème de la commercialisation des produits agricoles a plusieurs facettes. Il a pour origine le faible développement des organisations professionnelles, favorisant la prolifération des intermédiaires, ce qui nuit à la transparence du marché et aux petits producteurs. Il est aussi la conséquence de l'absence de circuits de distribution et de commercialisation structurés et des normes de qualité, des défaillances des moyens de transport et du fret, du sous équipement en infrastructures de stockage et de la chaîne de froid, et de la faiblesse du degré de transformation des produits agricoles en produits à haute valeur ajoutée.

- **Une agriculture sous financée**

Le sous financement du secteur agricole apparaît clairement à l'examen de l'étendue de l'accès de ce secteur aux institutions de crédit. Ainsi, les banques commerciales ne participent qu'à hauteur de 3 % au finan-

cement du secteur, alors que seules 400 000 exploitations agricoles bénéficient des services du Crédit Agricole. Les difficultés de remboursement rencontrées par les agriculteurs durant les années 1980 ont d'ailleurs progressivement réduit le nombre des clients de cet organisme, qui n'en comptait plus en 2003 que près de 100 000.

À ce déficit de financement par le système bancaire, s'ajoute aussi l'insuffisance du montant du financement public qui a connu d'abord une stagnation, puis un recul manifeste durant les dernières années. Ainsi, le budget d'investissement alloué au secteur agricole a oscillé entre 2 et 2,5 milliards de dirhams, avec plus de la moitié affectée aux périmètres irrigués. Le reliquat réservé aux autres sous secteurs est très en deçà des besoins réels d'un monde rural longtemps marginalisé. C'est le cas en particulier des zones d'agriculture pluviale qui n'ont eu droit qu'à 18 % des crédits alloués pendant l'exercice 1999-2000, puis à 14 %, voire même 12 % respectivement pour les exercices 2001 et 2002.

3.2. Les défis identifiés de l'agriculture marocaine

La problématique actuelle du développement intégré du secteur agricole, réside dans le souci de concilier trois enjeux capitaux, à savoir la réalisation de l'objectif de compétitivité, tout en répondant à l'impératif de l'équité sociale, et en préservant les ressources naturelles de plus en plus rares. Toute stratégie publique dans ce sens doit par conséquent prendre en compte les principaux défis auxquels le secteur agricole se trouve confronté. La liste de ceux que nous allons rappeler ici n'est pas exhaustive. Nous nous contentons de développer ceux qui nous paraissent les plus déterminants.

- **La conservation des ressources naturelles**

Les écosystèmes agricoles et pastoraux marocains se caractérisent, au plan écologique, par la persistance et l'aggravation des processus de dégradation. Celle-ci se manifeste notamment par : la réduction de l'espace agricole, la perte de fertilité et l'érosion des sols, l'appauvrissement du couvert végétal, et une plus grande vulnérabilité à la sécheresse et à la désertification.

La libéralisation du commerce extérieur du Maroc, résultant des accords d'association et de libre échange et des dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce ne manquerait pas d'avoir des effets positifs sur la croissance, mais potentiellement préjudiciables sur l'environnement. Ces effets se feront particulièrement sentir sur les secteurs d'exportation de pointe tels que l'agriculture intensive connue pour être particulièrement polluante. Cette augmentation prévisible de la pollution pose un nouveau défi pour les pouvoirs publics. Il s'agit de promouvoir une politique équilibrée du développement qui concilie les intérêts économiques à court terme et les soucis de protection de l'environnement et des ressources dans une perspective de développement durable.

La seconde catégorie d'enjeu concerne la pérennité du capital ressources. L'état de dégradation avancée dans lequel se trouvent certaines ressources naturelles, combiné à l'assèchement du climat, entraîne la réduction de l'espace vital. Dans ces conditions, où la population ne dispose que de moyens limités pour modifier ses stratégies individuelles et collectives de survie, la pression devient forcément excessive sur les ressources résiduelles encore exploitables. En reconnaissant la pérennité du capital ressources comme enjeu principal, la discussion s'oriente donc maintenant sur les actions à mettre en place pour transformer les stratégies de gestion de ce capital, et revoir la relation entre l'homme et son milieu. Un élément essentiel de cette stratégie est l'impératif d'une revitalisation de la participation des acteurs locaux à la gestion de ces ressources.

Que ce soit au niveau des espaces naturels ou aménagés, les systèmes d'exploitation en vigueur ont conduit à une dégradation assez avancée des ressources en eau, en sols, et en biodiversité. L'accroissement, ou même la persistance de cet état de dégradation à son niveau actuel, présente de graves dangers, non seulement pour le secteur agricole et sa pérennité (Doukkala, Haouz, Souss), mais aussi pour le tourisme (oasis, littoral, montagnes), considéré comme l'un des principaux leviers de croissance à l'avenir.

- **La compétitivité et la pérennité des activités agricoles**

L'examen de l'évolution du niveau des productions dans les zones d'agriculture pluviale et irriguée révèle une stagnation, voire une détérioration de la productivité. Les faibles niveaux de performances de la production agricole sont la conséquence de plusieurs facteurs. Certains, d'ordre structurel, sont liés aux contraintes des structures foncières, à la faiblesse du potentiel écologique de certaines régions agricoles, au déficit en matière d'organisation et d'intégration des filières, aux difficultés de financement et au bas niveau de développement humain du monde rural. D'autres facteurs, non moins importants, ont trait aux carences en matière d'encadrement de l'agriculture marocaine et de production de paquets technologiques adaptés.

La faible productivité du secteur agricole suscite de sérieuses inquiétudes sur sa pérennité, et par voie de conséquence sur la sécurité alimentaire du pays, et sa cohésion sociale. Son évolution n'a pas en effet pu compenser la croissance démographique, conduisant à un recul manifeste du volume des principales productions disponible par tête d'habitant. Cette tendance est nettement mise en évidence à l'examen de l'évolution des disponibilités alimentaires par habitant entre 1993 et 2001 (tableau 6).

Tableau 6. Principales productions agricoles par habitant (Kg/hab, moyennes des périodes 1993-1997 et 1998-2001. Akasbi. 2002).

Productions	1993-1997	1998-2001	Variations
Céréales (blés, orge, maïs)	203	149	-26.6
Légumineuses	7.0	5.4	-22.9
Betterave sucrière	109	105	-3.7
Cultures maraîchères	163	162	-0.6
Olives	19.4	19.7	1.5
Agrumes	48.7	46.3	-5.0
Viandes rouges	10.4	11.5	1.1
Lait (litres/hab)	32	39	21.9
Viandes blanches	7.1	8.2	15.5
(Œufs (unités/hab)	101	106	5.0

Ce tableau montre l'ampleur de la régression enregistrée au niveau des céréales et des légumineuses, et à moindre degré pour la betterave sucrière, les cultures maraîchères et les agrumes. En revanche, les productions animales, notamment le lait, les viandes blanches et rouges, et les œufs ont connu une légère progression durant cette période.

Sur une plus longue période, l'examen de l'évolution des disponibilités de certains produits alimentaires par habitant met en évidence un déclin encore plus important. À titre d'exemple, les 149 kilos de céréales produits par tête entre 1998 et 2001 sont très inférieurs aux 276 kilos du début des années 1970. Il en est de même des cinq kilos actuels de légumineuses à comparer avec les 22 kilos de la période 1971-1975, ou

encore les 11.5 kilos de viandes rouges de ces dernières années qu'il faudrait rapporter aux 15 kilos déjà réalisés il y a plus de 30 ans (Akesbi. 2002).

La faible productivité de l'agriculture marocaine se fait sentir aussi bien en bour qu'en irrigué. Dans ce dernier cas, la valorisation de l'eau d'irrigation est extrêmement faible et se situe à peine entre 0.5 à 1.5 DH/m³ d'eau consommée pour la majorité des cultures, à l'exception des cultures maraîchères pour lesquelles elle atteint 4 DH/m³.

De plus, la productivité de nos filières agricoles destinées à l'export est en général faible, lorsque nous la comparons à celle des pays concurrents. Ainsi, les rendements des agrumes par exemple sont en moyenne de 17 tonnes à l'hectare, bien plus bas que ceux enregistrés chez nos voisins espagnols qui obtiennent 22 T/ha. Il en est de même de l'olivier, pour lequel les rendements enregistrés durant la période 1991-2000 atteignent en moyenne à peine 0.86 T/ha contre 1.58 et 2.18 T/ha respectivement pour l'Espagne et l'Italie.

• La menace des changements climatiques

Au Maroc, les observations enregistrées durant les trois dernières décennies (1970-2000) montrent des signes annonciateurs d'impacts probables en matière de fréquence et d'intensité des sécheresses et des inondations, de réduction de la durée d'enneigement des sommets, et de modification de la répartition spatio-temporelle des pluies. Selon Sanhaji (2003), les projections en 2020 de certaines variables climatiques, d'intérêt pour l'agriculture, permettent de dégager les scénarios climatiques suivants :

- une tendance nette à l'augmentation de la température moyenne annuelle, comprise entre 0.6° C et 1.1° C, à l'horizon 2020;
- une tendance à la réduction du volume annuel des précipitations de l'ordre 4 % en 2020, par rapport à l'année 2000;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des orages frontaux et convectifs dans le Nord et à l'Ouest de la chaîne de l'Atlas;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses dans le Sud et à l'Est du pays;
- un dérèglement des précipitations saisonnières (pluies d'hiver concentrées sur une courte période);
- une réduction de la durée d'enneigement et un retrait du manteau neigeux.

Ces changements ne manqueront pas d'affecter les disponibilités des ressources en eau, qui subiraient à l'horizon 2020 une baisse moyenne de l'ordre de 15 %. La satisfaction des besoins en eau du Maroc à cet horizon, estimés à 16.2 milliards de m³, nécessiterait des investissements lourds pour mobiliser les ressources en eau encore disponibles.

Quant à l'impact des changements climatiques sur l'agriculture à l'horizon 2020, les résultats de l'étude mentionnée précédemment suggèrent les conclusions suivantes :

- une réduction des rendements des céréales de 50 % en année sèche et de 10 % en année normale; pareille réduction accentuerait davantage le déficit céréalier du pays,
- un accroissement des besoins en eau des cultures irriguées compris entre sept et 12 %.

La production animale au Maroc, étant indissociable du système de production végétale, sera bien entendu à son tour affectée négativement par ces changements.

Compte tenu du fait que 33 % de la population et 70 % des pauvres vivront encore en milieu rural en 2020, la performance de l'agriculture sera déterminante pour les conditions de vie des couches sociales les plus

défavorisées. Ces prévisions suggèrent la mise en œuvre d'urgence de programmes d'adaptation pour atténuer les impacts prévisibles des changements climatiques.

- **La maîtrise de la déprise rurale**

La déprise rurale peut être perçue comme positive, lorsqu'elle permet d'alléger la pression sur des ressources naturelles rares et fragiles. Elle devient toutefois préoccupante au delà d'un seuil de migration, lorsque l'érosion du capital humain menace la vitalité sociale.

Au cours des quatre dernières décennies, les transformations de l'agriculture ont affecté les flux migratoires à travers le pays. Ainsi, les mouvements de peuplement, partis du Sud et de l'Est vers le Nord et l'Ouest, ont connu deux revirements principaux. Le premier correspond à la phase de la fixation des migrants dans les nouvelles régions d'expansion agricole (plaines céréalières, grands périmètres irrigués, côtes atlantiques maraîchères) où le besoin de main d'œuvre prévalait. Le second correspond à l'apparition de signes d'une saturation et de surpeuplement, source d'une émigration difficile vers les villes du Maroc ou clandestine vers les pays d'Europe.

La capacité des zones rurales à retenir leur population est de plus en plus réduite. En effet, les faibles perspectives d'emploi et l'absence de services de base dans ces zones poussent les individus à envisager l'émigration vers d'autres lieux. La structure d'âge des émigrants montre qu'il s'agit, en grande partie, de jeunes en âge d'activité, puisque seuls 11 % ont un âge de plus de 45 ans. De surcroît, si par le passé la population des émigrants potentiels était dominée par les hommes, le phénomène d'émigration semble concerner de plus en plus de jeunes femmes.

Cette accélération des flux migratoires est aggravée par l'affaiblissement de l'intensité des liens entre les émigrants d'origine rurale et leur zone d'origine. Ainsi, la contribution du migrant dans la dépense de sa famille qui continue de résider dans la zone d'origine, a tendance à diminuer. À cet effet, les résultats d'une enquête menée par le Ministère de l'intérieur révèlent que la proportion des migrants ruraux qui dépensent la totalité de leur revenu dans les zones d'accueil atteint 76 %. Cette rupture des liens avec le lieu d'origine pose le problème de la viabilité sociale des zones rurales, ce qui est d'autant plus critique, qu'à partir de 2007, le monde rural va entamer une phase de décroissance démographique.

Toutefois, certaines indications semblent, aujourd'hui, tempérer cette tendance à la déliquescence du tissu rural. Il s'agit du regain d'intérêt pour les politiques de développement rural équitable et inclusif, notamment à travers le renforcement des services de base dans les zones rurales, et la multiplication des initiatives de programmes de développement rural intégré et participatif. Il est permis d'espérer que la continuation de pareilles actions contribuera à éliminer les principales causes qui motivent l'exode rural et par voie de conséquence favorisera son ralentissement.

- **La maîtrise de la dépendance alimentaire**

Les taux de couverture de la demande en produits alimentaires de base par la production locale (tableau 7), n'ont dans l'ensemble guère favorablement évolué et sont demeurés en deçà des objectifs arrêtés par le plan quinquennal 2000-2004, lequel prévoyait qu'en 2003, les taux de couverture de la demande par la production nationale devraient s'élever pour le blé tendre, les huiles alimentaires et le sucre à 70 %, 33 % et 68 % respectivement.

Le taux de couverture des importations agricoles par les exportations agricoles se situe selon les années entre 40 % et 75 %. Rétrospectivement, on constate que la balance commerciale de l'agriculture s'est dégradée considérablement. Elle est passée d'un solde positif dans les années 1960 (les exportations

excèdent les importations de 67 % en 1960, 40 % en 1970) à un solde négatif dans les décennies suivantes (les exportations ne représentent plus que 42 % des importations en 1975, 69 % en 1980, et 58 % en 1982).

Tableau 7. Taux de couverture de la demande alimentaire par la production locale (en %, Akesbi. 2002)

Produits	1988-1991	1998	1999	2000	2001	1998-2001
Céréales	62	78	44	23	54	50
Huiles	42	23	21	13	12	17
Sucre	65	54	54	53	55	54
Viande rouge	Nd	148	113	106	127	124
Lait et dérivés	55	87	98	98	98	95

Pour le lait et ses dérivés, des progrès significatifs ont été enregistrés, puisque le taux en question est en moyenne passé de 55 à 95 % sur une dizaine d'années. Encore qu'en la matière, de tels chiffres doivent être appréciés avec prudence. En effet, on sait que ces performances en matière d'auto approvisionnement sont plutôt la conséquence de la faiblesse de la demande solvable. En effet, faute de pouvoir d'achat suffisant, celle-ci ne permet en effet qu'une consommation de moins de 40 litres par tête et par an, soit un des niveaux les plus faibles pour le bassin méditerranéen.

Le cas de la viande rouge, dont le taux de couverture atteint 124 %, est à cet égard encore plus trompeur. Ainsi, en atteignant 275 000 tonnes en 2001, la production des viandes rouges représente encore à peine une offre de moins de 10 kilos par tête. Ce niveau pourrait être comparé aux 15 kilos que le marocain consommait en moyenne durant les années 70. De sorte qu'on peut dire que, rapporté au niveau de consommation en viandes rouges des années 70, le taux d'auto approvisionnement s'effondre à près de 60 % seulement.

L'enjeu de la sécurité alimentaire se posera avec plus d'acuité une fois que les dispositions du volet agricole des accords d'association et de libre échange entreront en vigueur. Cet enjeu nous renvoie alors à celui plus global de la croissance économique du Maroc et de sa capacité de dégager des revenus en devises suffisants pour financer, et ses dépenses de développement et celles nécessaires pour combler son déficit alimentaire. À cet effet, il est utile de souligner que la satisfaction de la demande alimentaire à partir des approvisionnements extérieurs se fera vraisemblablement à un coût de plus en plus élevé. Tout semble indiquer en effet une tendance au renchérissement des prix des produits alimentaires de base sur le marché mondial. Cette hypothèse est confortée par la réduction programmée des subventions à l'exportation, une demande en augmentation, conséquence de la croissance démographique et de l'amélioration des revenus chez les pays importateurs notamment asiatiques et, une offre en recul, d'autant plus que le potentiel de terres cultivables est déjà mobilisé. Cela signifie que la libéralisation des échanges agricoles est porteuse de sérieux risques, dont l'impact se fera sentir aussi bien sur les producteurs dans un avenir proche que sur les consommateurs à plus long terme. Il est donc vital qu'elle soit assortie de mesures de soutien de la production locale ne serait-ce que durant une phase de transition. En d'autres termes, l'enjeu ici est de taille et consiste à rechercher comment l'on peut concilier une logique purement économique avec des préoccupations stratégiques. La réponse est forcément d'ordre politique. Elle consiste à développer une vision claire des enjeux à venir, et arrêter des choix et les assumer.

- mobilisation, responsabilisation et participation des acteurs

La précarité du monde rural est la résultante d'un déficit flagrant en infrastructures de base, d'une insuffisante diversification des activités dans le monde rural et de la composition et du niveau de qualification de notre paysannerie, en général analphabète et âgée. Selon le RGA de 1996, le capital humain du secteur agricole accuse un faible niveau d'instruction, avec plus de 80 % des agriculteurs qui sont analphabètes. Le taux d'analphabétisme n'est guère meilleur dans les périmètres irrigués où il est supérieur à 70 %. Ceci constitue un obstacle majeur à la bonne gestion des unités de production, au développement technologique du secteur, et d'une manière générale affecte négativement la capacité des agriculteurs à s'adapter aux impératifs de développement durable.

Le capital humain agricole souffre aussi de l'âge avancé des exploitants agricoles qui avoisine en moyenne 52 ans, avec des exploitants de plus de 65 ans qui représentent 23,4 %, contre 12,4 % seulement pour ceux âgés de moins de 35 ans. Cette situation alarmante rend impérative et urgente la mise en œuvre d'un programme de renforcement du capital humain rural, visant la promotion d'un système de formation qui élargit les possibilités de choix et contribue à l'émergence d'une génération d'agriculteurs et plus généralement de ruraux réceptifs aux innovations technologiques.

S'ajoute à ces déficiences de la paysannerie marocaine un encadrement en deçà des besoins. Ainsi, en dépit d'un effort louable consenti par les pouvoirs publics pour la formation de cadres agricoles, les producteurs demeurent en général sous encadrés et ne bénéficient pas de l'appui nécessaire en matière de production de paquets technologiques et de fourniture de conseil. Le corollaire de cette indisponibilité de paquets technologiques est une tendance à la standardisation des techniques (exclusivité de la plantation d'Atriplex nummularia et de cactus dans les zones pastorales et du pin et l'eucalyptus dans les zones forestières) ou encore le lancement de certaines opérations d'aménagement sans connaissance suffisante de leur impact à long terme sur la stabilité écologique des zones qui en sont l'objet.

De surcroît, le peu de cadres disponibles n'est malheureusement pas pleinement valorisé, faute de dispositions claires visant leur responsabilisation et la reconnaissance de leurs efforts. Plus particulièrement, les collectivités locales, pour pouvoir décider et agir rapidement et en fonction des situations concrètes auxquelles elles sont confrontées, ont besoin d'avoir dans les services de l'État des interlocuteurs à leur niveau qui soient en mesure de prendre des décisions sans en référer au niveau central et sans être prisonnier de directives paralysantes.

Le transfert de technologie souffre aussi d'un décalage entre les programmes de recherche et les préoccupations des agriculteurs en raison notamment d'une organisation professionnelle déficiente. En effet, à l'exception de quelques associations de fruits et de primeurs relativement bien structurées, les autres, notamment les chambres d'agriculture, ne sont pas toujours représentatives et sont trop dépendantes des pouvoirs publics pour leur financement et leur encadrement. De ce fait, elles constituent plus un rouage de l'État qu'un relais pour la mise en œuvre d'une politique participative du développement.

Ces défaillances du capital humain sont amplifiées par une tendance à l'individualisation de l'exploitation des ressources collectives qui, par la multiplication du nombre des ayants droits, complique le processus de concertation, central pour une exploitation durable des ressources collectives. Cette individualisation est la conséquence du déclin de l'organisation communautaire et de la déperdition des formes traditionnelles de gestion de ces ressources. Ses effets sont particulièrement préjudiciables à une exploitation organisée des ressources pastorales et en eau. Ainsi, l'éclatement de la structure de production traditionnelle a entraîné dans les zones pastorales un morcellement du pouvoir de décision qui reflète une fragmentation du tissu social et l'émergence de stratégies individuelles antagoniques des pratiques lignagères antérieures qui compromettent la pérennité des ressources collectives et favorisent leur dégradation. Pour ce qui est des ressources en eau, le démantèlement de l'organisation communautaire observé, notamment dans les zones

des oasis, a favorisé le pompage anarchique et la baisse dangereuse du niveau de la nappe qui en a résulté. La manifestation la plus spectaculaire de relâchement des liens sociaux dans ces régions est le tarissement des Khetтары et l'arrêt de leur entretien.

3.3. Les atouts de l'agriculture marocaine

Si l'agriculture marocaine doit faire face à un certain nombre de défis, elle dispose aussi de nombreuses potentialités, dont la mobilisation et la valorisation pourraient contribuer de manière significative à sa mise à niveau. De ces atouts, trois nous paraissent particulièrement édifiants. Il s'agit tout d'abord du réservoir de nos ressources humaines non mobilisé, de notre potentiel de production agricole non atteint, et de la diversité et la richesse de nos ressources naturelles non valorisées.

3.3.1. Les ressources humaines

Le potentiel et la richesse des ressources humaines du monde rural marocain sont considérables. Ce potentiel, que les politiques antérieures n'ont malheureusement pu ni valoriser ni développer, s'exprime de plusieurs manières. La paysannerie marocaine est en effet connue pour son ardeur au travail, sa versatilité, son savoir faire et sa capacité d'adaptation à l'adversité du milieu. Les pratiques de terrasse dans les zones de montagne, d'irrigation dans les oasis et les différentes stratégies d'adaptation au risque et à l'aléa sont toutes d'une ingéniosité incontestable. Ce savoir local a montré aussi des aptitudes extraordinaires à intégrer les nouvelles technologies, lorsque les conditions s'y prêtent. Les cas des producteurs des primeurs dans le Souss ou d'agrumes à Berkane sont très révélateurs à cet égard.

Une autre expression de la vitalité des ressources humaines rurales réside dans leur formidable capacité associative. Celle-ci prend des formes diverses allant de l'association polyvalente : la Jmaa, à l'association spécialisée s'occupant de la gestion de l'irrigation. Cette capacité associative s'est révélée être un précieux auxiliaire du développement, lorsque ces associations bénéficient d'une réelle autonomie et qu'elles ne se contentent pas d'être un relais téléguidé par l'administration. L'intérêt de ce type d'association a été d'ailleurs largement démontré dans les projets d'aménagement des bassins versants (Projet de Tassaout) ou PMVB (Projet de Tiznit) ou encore de conservation de l'arganier, qui se sont appuyés sur des associations villageoises pour mettre en œuvre, avec beaucoup de succès, les actions prévues par ces projets.

3.3.2. La richesse et la diversité des ressources naturelles

En dépit de son caractère aride, le Maroc est doté d'importantes ressources naturelles. En matière de ressources en eau, le potentiel hydraulique mobilisable au Maroc est évalué à 21 milliards de m³ (16 milliards à partir des eaux superficielles et cinq milliards en provenance des eaux souterraines). Les quantités effectivement mobilisées en l'an 2000, ne représentent toutefois que 14.5 milliards de m³, et sont appelées à croître pour atteindre 17 milliards de m³ en l'an 2020. Les bassins de Sebou, du Bou-regreg et de l'Oum Rbia détiennent à eux seuls plus des 2/3 du potentiel hydraulique du pays. En 1960, chaque marocain disposait de 2 560 mètres cubes d'eau, se situant ainsi dans une zone d'abondance. Cette part n'était plus que de 1 185 mètres cubes en 1990 et on s'attend à ce qu'elle se rétrécisse davantage dans les années à venir pour atteindre 651 mètres cubes en 2025.

Les terres aptes à la culture sont relativement rares au Maroc. Elles représentent 13 % de la surface totale du pays, soit près de 9.2 millions ha. La surface irriguée de manière pérenne couvre 13 % de la SAU, et pour-

rait atteindre 18 %. Le reste constitue le bour, tributaire des variations et de l'irrégularité des précipitations. Le bour dit favorable (recevant plus de 400 mm de pluie par an) couvre près de 2.5 millions ha.

Le Maroc est considéré parmi les pays les plus riches en diversité biologique en Méditerranée. La variété bioclimatique et la large gamme de milieux naturels rencontrés au Maroc favorisent le développement d'une flore riche estimée à 4 700 espèces, dont 537 endémiques. D'un autre côté, la faune marocaine est très diversifiée et comprend 106 espèces de mammifères, et 326 espèces d'oiseaux et plus de 15 300 espèces d'invertébrés terrestres. La faune marine est à son tour très diversifiée et compte plus de 7 100 espèces. Ce patrimoine naturel qui joue un rôle écologique de premier plan constitue aussi l'une des principales bases du développement socio-économique du pays.

La biodiversité marocaine traduit aussi une diversité d'écosystèmes, d'habitats et de paysages. Ainsi, le Plan National des Aires Protégées a recensé 168 sites d'intérêt biologique et écologique, répartis sur huit parcs nationaux et 146 réserves naturelles. Cette richesse génétique et paysagère se rencontre dans une variété d'écosystèmes dont les plus importants sont les forêts, les zones humides, les terres de pâturage, et la mer.

3.3.3. *Le potentiel de production agricole*

Nous avons relevé auparavant les faibles performances de l'agriculture marocaine dans pratiquement toutes ses filières. Celles-ci sont en général inférieures à celles permises par le potentiel des terres agricoles et aux objectifs fixés par les études de faisabilité aussi bien des projets de grande hydraulique que des projets de développement agricole intégré concernant les zones d'agriculture pluviale. Le tableau suivant renseigne sur la marge de progrès considérable à la portée des agriculteurs et non encore réalisée.

Tableau 8. Indicateurs du potentiel de productivité agricole dans les systèmes de production existants

Paramètre	Actuel 1995-99	Potentiel	Potentiel/actuel
Intensité culturale (%)			
Grande Hydraulique	102	130	1.3
Petite et Moyenne Hydraulique	100	110	1.1
Agriculture pluviale	80	90	1.1
Rendements des cultures (T/ha)			
Blé tendre	1.25	3.5	2.3
Blé dur	1.10	2.2	2.0
Betterave irriguée	50	70	1.4
Canne à sucre irriguée	71	90	1.3
Tournesol	0.8	2.0	2.5
Rendements zootechniques			
Lait (Kg/lactation)			
Race locale	460	800	1.7
Race pure	1850	5500	3.0
Race croisée	1100	3500	3.2
Viande (Kg carcasse/an)			
Race locale	100	150	1.5
Race pure	195	270	1.4
Race croisée	155	200	1.3

Ces données mettent en évidence l'importante marge de manœuvre, dont dispose l'agriculture marocaine pour sa mise à niveau. Des perspectives d'intensification aussi bien des cultures pluviales qu'irriguées sont réelles, pourvu que des politiques appropriées soient mises en œuvre pour lever les obstacles au transfert de technologies, à l'intensification, et au financement.

La réduction des fonds publics alloués à l'agriculture n'a pas aidé à atténuer le poids de nombreux facteurs dont la persistance continue à pénaliser la productivité. Au compte de ces derniers, on peut citer les structures foncières, la technicité des hommes, l'accès aux techniques modernes de production, les circuits de commercialisation, le financement, le renchérissement des coûts de production, et les prix. De ce fait, les rendements réalisés ne représentent que 30 à 70 % des rendements potentiels réalisables pour la plupart des cultures, y compris en zones irriguées. Ainsi, l'agriculture marocaine dispose encore de larges marges de manœuvre pour accroître davantage sa productivité.

L'élaboration d'une politique de développement doit être précédée par la formulation d'une vision claire, réaliste et cohérente sur les objectifs à atteindre. Pour cela, il est impératif d'engager une réflexion de prospective, permettant d'appréhender l'évolution tendancielle de nos territoires et nos ressources naturelles, et d'anticiper les changements susceptibles de les affecter.

Les vingt prochaines années seront décisives pour l'avenir du Maroc. Si ces années sont porteuses d'opportunités offertes par des atouts réels qui ont trait au processus de démocratisation en cours dans le pays, à la jeunesse de sa population et à l'essor d'une société civile dynamique, elles coïncident aussi avec certaines échéances qui ne manqueront pas d'exercer de fortes tensions aussi bien sur la société que sur l'intégrité des ressources naturelles. Parmi celles-ci, trois échéances sont essentielles. Elles sont d'ordre démographique, économique et écologique :

- L'échéance démographique consiste en l'arrivée au marché du travail des générations les plus nombreuses, nées au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt, quand la fécondité était à son maximum. Selon le SNAT, les demandeurs d'emploi (entre 15 et 20 ans) compteront chaque année près de 650.000 individus, alors que ceux qui partent à la retraite (entre 60 et 65 ans) ne seraient que 150.000. L'écart illustre bien la complexité de la tâche à accomplir.
- L'échéance économique coïncide avec l'entrée en vigueur des accords d'association et de libre échange, notamment avec l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'Égypte, la Jordanie, la Tunisie et la Turquie. Cette échéance pose un problème de mise à niveau d'une ampleur considérable, qui passe justement par des mesures d'amélioration de la compétitivité et vraisemblablement de licenciements, et de fermeture d'unités de production.
- Enfin, l'échéance écologique concerne le secteur vital de l'eau. D'ici une vingtaine d'années, alors que nous aurons pratiquement mobilisé tout le potentiel hydraulique mobilisable du pays, des arbitrages douloureux devront être rendus en matière d'allocation des ressources en eau. L'eau n'est pas la seule ressource concernée. La rarefaction concerne aussi les ressources en sol et en biodiversité, à leur tour de plus en plus dégradées. Ces risques de dégradation seront davantage exacerbés par l'exploitation minière des ressources naturelles qui résultera de la course à la productivité et à la compétitivité, elle-même imposée par la libéralisation des échanges.

Il est clair que l'avènement de ces échéances créera une situation de forte tension socio-territoriale, dont la gestion doit prendre en compte l'évolution tendancielle telle qu'elle ressort de l'analyse de la situation actuelle et des perspectives qu'elle dégage. Celles-ci, soumises certes, aux incertitudes de tout exercice de prospective, seront examinées par référence aux fonctions économique, sociale, stratégique et environnementale du secteur agricole.

II. L'évolution tendancielle et les risques qui lui sont associés

1. Quelques indications sur les tendances prévisibles du secteur agricole

1.1. Amenuisement de la disponibilité des ressources naturelles

D'une manière générale, les politiques de développement suivies jusqu'à présent n'ont pas pris suffisamment en compte la fragilité des milieux et la conservation des ressources en eau, en sol et en biodiversité. Ces mêmes politiques, marquées par le souci des pouvoirs publics de fixer les populations rurales, ont de fait favorisé une augmentation de la pression sur ces ressources et par voie de conséquence leur vulnérabilité.

Les effets pervers de ces politiques, et la croissance démographique aidant, expliquent l'état actuel de surpeuplement des campagnes marocaines. Le déséquilibre population/ressources ne peut que générer des réflexes de survie, responsables à leur tour de l'exploitation minière des ressources naturelles. Si une politique de modernisation et de développement du secteur agricole, et partant du monde rural, est impérative, elle ne peut toutefois se déployer convenablement, quelle que soit l'ampleur des interventions envisagées, que si les autres secteurs de l'économie absorbent une partie du surplus de populations affluant des campagnes. Face à la surcharge démographique, la dynamique de la mobilité constitue en effet une perspective inéluctable, il vaut mieux s'y inscrire et s'y préparer pour mieux la maîtriser.

En liaison avec les besoins du pays, les projections confirment que le Maroc fera partie des pays à stress hydrique à l'horizon 2025. À cet effet, les prévisions établies par le Ministère des Travaux Publics indiquent qu'à l'horizon 2025, près de la moitié de la population du pays disposerait d'une dotation de l'ordre de 500 m³/hab/an, ce qui correspond à un seuil de pénurie absolue. Dans ces conditions, la promotion des techniques d'économie de l'eau et le recours à des transferts inter bassins, voire à la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles deviennent impératifs. Les techniques les plus vraisemblables dans ce cas seraient le traitement et la réutilisation des eaux usées et accessoirement le dessalement de l'eau de mer.

Les disponibilités de la SAU par habitant connaissent à leur tour une tendance à la baisse. Elles sont passées de 0.32 ha/habitant en 1960 à 0.35 en 1990, à la faveur du défrichement et de l'extension des zones de culture, mais ne seront plus que de 0.22 ha en l'an 2025.

Ce déséquilibre population/ressources sera encore plus prononcé dans les zones de montagnes et les oasis, où les tensions sur la terre et l'eau n'autoriseraient plus la pratique d'une agriculture conventionnelle, incapable de rentabiliser ces ressources rares. Dans ces conditions, on peut s'attendre à la coexistence à l'avenir de deux types d'activités, un premier centré sur une agriculture à forte valeur ajoutée (produits de terroir, produits biologiques, produits « exotiques »), et un second, complémentaire au premier, axé sur le tourisme culturel et écologique soutenu par des activités de service.

1.2. Extension de la pauvreté et des déséquilibres

La pauvreté au Maroc demeure un phénomène essentiellement rural, puisque 72 % des pauvres vivent en milieu rural. Visiblement, l'évolution des performances de la production agricole n'a pas permis une amélioration des revenus, ni des niveaux de consommation et, partant, de l'atténuation globale de la pauvreté rurale. Celle-ci s'est même accentuée durant la dernière décennie. Ainsi, la productivité apparente nationale par actif agricole et par an n'a cessé de se dégrader, chutant de 10652 DH par actif et par an durant la période 1993-1997 à seulement 6740 DH par actif et par an durant la période suivante s'étalant de 1998 à 2001. Les résultats de la dernière enquête nationale sur la consommation et la dépense des ménages effectuée en 2000/2001 ont permis d'actualiser les données sur le taux de pauvreté. Si globalement ce dernier a reculé de 25,5 % en 1985 à 17,7 % en 2001 à l'échelle nationale, les zones rurales abritent toujours près des 3/4 des pauvres du Maroc.

Ces données illustrent le déséquilibre social qui affecte le pays, et la nécessité d'œuvrer pour la réduction des disparités, non seulement par souci d'équité et de cohésion sociale, mais aussi d'efficacité économique, en liaison avec les exigences de la mise à niveau globale du pays et les défis inhérents à la mondialisation de l'économie. Il est toutefois permis d'espérer que ces perspectives du monde rural marocain, apparemment sombres, pourraient s'améliorer suite aux retombées positives potentielles de deux types d'initiatives lancées au milieu des années 1990. En effet, à l'horizon 2010, le déficit en matière de services sociaux dans les zones rurales serait pratiquement résorbé. D'un autre côté, cette échéance coïncidera aussi avec l'achèvement de la nouvelle génération des projets de développement rural, privilégiant les approches de proximité, de subsidiarité et de participation effective des acteurs locaux. Il n'est pas irréaliste de s'attendre à ce que les acquis de ces projets contribuent à créer les conditions favorables pour une dynamique de développement économique, basée sur l'émergence et la prolifération de nouvelles activités productives et de services, organisées autour de nouveaux pôles de développement.

1.3. Une dynamique d'occupation des sols et des systèmes de production

La libéralisation des assolements et celle du commerce de nombreuses denrées agricoles ont créé une nouvelle dynamique d'occupation des sols. Celle-ci évoluera dans le sens de la disparition des cultures de faible rentabilité, l'introduction et l'extension de nouvelles cultures destinées à l'export, et la stagnation temporaire des surfaces emblavées par d'autres cultures en attendant la levée du dispositif de protection à la frontière.

Les cultures qui ont connu une nette diminution sont les légumineuses alimentaires, le coton, le tournesol et le raisin de cuve. Ainsi, la superficie cumulée de pois chiche, pois sec, lentille et fève a chuté de 432 000 ha en 1961 à 359 000 ha actuellement, alors que celle réservée au coton ne compte guère que près de 200 ha, contre 13 000 ha au cours de la période 1988-92. La même tendance est constatée pour les superficies emblavées par le tournesol qui ont également chuté de 123 876 ha par an en moyenne durant la période 1988-1998 à moins de la moitié de cette surface, soit 57 125 ha, durant la période 1999-2002.

Ces baisses de superficies se confirmeront à l'avenir, à un rythme même plus accéléré, notamment pour les cultures de printemps, telles que le maïs et le tournesol. Pour ce qui est des céréales, nous assisterons vraisemblablement à une inversion de la tendance observée jusqu'à présent. Le recul de la céréaliculture est inéluctable. Il sera d'abord perceptible dans les zones bour défavorables. Il est plausible, dans un souci d'une

meilleure valorisation de l'eau d'irrigation, que cette dynamique soit aussi étendue aux périmètres irrigués, plus particulièrement aux exploitations de taille réduite.

D'un autre côté, les perspectives offertes à l'export feront que le secteur des primeurs continuera sur sa lancée, déjà entamée durant la dernière décennie, d'accroissement des superficies et des productions. La superficie sous-serre, qui a été multipliée par 3.6 entre 1988 et 1998, passant de 1900 ha à 6900 ha continuera de s'étendre, alors que la superficie réservée aux primeurs en plein champ sera augmentée de quelques 50 000 ha supplémentaires pour satisfaire une demande intérieure et extérieure estimée à près de 1,8 millions de tonnes à l'horizon 2020. Il en est de même du vignoble de table qui a connu une extension spectaculaire récemment, progressant de 15 000 ha en 1971 à 39 600 ha en 2003, essentiellement sous l'impulsion d'investisseurs étrangers.

Enfin, depuis 1995, date à laquelle l'interdiction d'importer les bananes a été levée, les superficies emblavées par cette spéculation ont stagné autour de 3000 hectares. Il est très probable, qu'en cas d'annulation de la licence d'importation imposée par le lobby des producteurs de banane, cette culture, dont l'adaptation aux conditions agro-écologiques marocaines est discutable, résisterait difficilement à la concurrence extérieure. Elle est donc condamnée à disparaître à terme.

Les changements anticipés en matière de systèmes de culture ne manqueront pas d'affecter le secteur de l'élevage. Plus particulièrement, le démantèlement de la protection tarifaire entraînera une diminution du prix des intrants et par conséquent du prix de revient des produits de l'élevage. Elle aura aussi un impact positif sur la conservation des ressources pastorales et forestières qui seront soumises à une moindre pression de pâturage, conséquence de la diminution des prix des aliments. Toutefois, la baisse du coût des intrants ne sera pas suffisante pour compenser les généreuses subventions dont bénéficient les éleveurs européens et américains, et il faut s'attendre à ce que l'extension du démantèlement aux produits animaux affecte négativement l'ensemble des filières animales, incapables de concurrencer des produits animaux étrangers, fortement subventionnés.

Nous assistons par conséquent à une recomposition du paysage agricole marocain, marqué par la progression des spéculations pour lesquelles le Maroc possède un avantage comparatif et compétitif. Cette évolution, qui sera accélérée par l'entrée en vigueur du volet agricole des accords de libre échange conclus avec des partenaires étrangers, entraînera fatalement un recul de la superficie emblavée en grandes cultures et une extension des surfaces réservées aux cultures maraîchères, à l'arboriculture fruitière et à certaines productions de haute valeur ajoutée.

1.4. Une déprise rurale dans les zones marginales

Sachant que l'État, faute de moyens, ne pourrait pas maintenir longtemps une politique de soutien aux ruraux en difficultés, il est permis de penser que de sérieuses menaces pèsent sur la production céréalière qui offre à elle seule près de 80 millions journées de travail chaque année, et se pratique dans près des deux tiers de la SAU. Ces menaces et les possibilités de conversion réduites des superficies emblavées en céréales favoriseront l'exode, si des activités alternatives ne sont pas identifiées. Elles deviendraient pressantes à partir de 2010, et exécutoires à l'horizon 2020. À cette échéance, on peut imaginer que le secteur agricole se déploie dans moins de la moitié du nombre actuel d'exploitations agricoles. Tout le problème devient de mobiliser des niches d'emploi susceptibles d'absorber ces sureffectifs de plusieurs millions de ruraux que la transformation du paysage agricole dégradera.

Le secteur maraîcher recèle encore d'importantes possibilités de développement et donc d'emplois qu'il convient de mobiliser. Ce secteur procure déjà chaque année 40 millions journées de travail, soit l'équivalent

de 200 000 emplois permanents. Son extension, requise pour satisfaire les besoins des marchés intérieurs et extérieurs, nécessiterait la mobilisation de plus de 10 millions de journées de travail annuellement.

La dynamique de la migration peut s'avérer salutaire si elle est correctement gérée. Le dépeuplement du monde rural pourrait en effet ouvrir la voie à une réduction de la pression exercée actuellement sur les ressources naturelles. Elle peut aussi, en favorisant la concentration de la propriété foncière, contribuer à solutionner la problématique du sous financement de l'agriculture, à travers la création d'unités de production viables susceptibles d'amortir les lourds investissements que requiert la mise à niveau du secteur agricole. Ce processus est d'ailleurs déjà entamé, et la libéralisation des échanges ne fera que l'accélérer. Ainsi, les résultats du RGA de 1996 révèlent que plus de 400 000 exploitations avaient déjà disparu entre 1974 et 1994, dont 120 000 disposent de moins d'un hectare, alors que pendant cette même période la catégorie des exploitations agricoles de « 100 ha et plus » a augmenté de 2500 à 3200.

En définitive, tout semble indiquer que la déprise agricole et son corollaire la migration rurale-urbaine est inéluctable et s'inscrit dans une dynamique sociétale. Cette déprise est déterminée par la faiblesse de la productivité du travail agricole qui renvoie à son tour à l'étroitesse du support de production et à la faiblesse de la production agricole sur des zones marginales de faible potentiel écologique. Ces transformations auront comme conséquence prévisible la mise de près d'un million de foyers ruraux en dehors de l'économie du marché. À terme, la déprise rurale accentuera l'inversion des proportions entre les populations rurales et urbaines qui seront désormais dans un rapport de 15 % à 85 % à l'horizon 2025.

1.5. Une dépendance alimentaire accrue

Le Maroc a fait de l'autosuffisance alimentaire un objectif fondamental de sa politique agricole après l'indépendance. Cet objectif n'a été que partiellement atteint en raison de l'accroissement continu de la demande du marché intérieur et des progrès limités enregistrés en matière de gain de productivité. Ainsi, pour les produits d'origine animale, les évolutions ont été positives avec des taux de couverture allant de 87 % pour le lait à 100 % respectivement pour les viandes rouges et blanches. Par contre, pour les huiles et le sucre, et les céréales, les taux de couverture se sont largement dégradés comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 9 : Le taux de couverture (en %)

Période	Céréales	Huiles	Sucre
1970-74	85 %	25 %	50 %
1975-79	74 %	22 %	53 %
1980-94	62 %	17 %	60 %
1994-98	62 %	20 %	51 %

Les projections de la demande alimentaire à l'horizon 2020, seraient de 130 millions de quintaux, un million de tonnes et 600 000 tonnes, respectivement pour les céréales, le sucre et les huiles. Il s'en suit que l'écart entre l'offre intérieure et les besoins en aliments risque de s'aggraver davantage au vu des tendances démographiques indiquant, en dépit d'un taux de croissance moyen annuel en diminution, que la population totale du pays serait de l'ordre de 40 millions d'habitants à l'horizon 2020, accusant ainsi une augmentation de plus de 30 % par rapport à la population actuelle. Dans cette perspective et pour ne considérer que le cas des céréales, il est attendu que la demande prévisionnelle en ce produit, ne soit satisfaite par la production nationale qu'à concurrence de 40 % environ à l'horizon 2020 (MADRPM, 2000). Si nous intégrons l'impact des accords d'association et de libre échange conclus récemment, ce taux se situerait plutôt autour de 30 %.

Pour ce qui est des produits animaux, la satisfaction des besoins à l'horizon 2020 nécessiterait une augmentation annuelle du niveau actuel de la production de 2,5, 4,3, 5,8, et 3,6 % respectivement pour les viandes rouges, les viandes blanches, le lait et les œufs. Avec les engagements en matière de déprotection partielle de ces produits, il est peu probable que cette auto-suffisance soit atteinte, si les niveaux de subventions accordés aux producteurs américains et européens subsistent.

1.6. Une intensification des systèmes de production

La raréfaction des ressources naturelles, la déprise rurale, le déclin de la solidarité communautaire, la déprotection de l'agriculture nationale, la délocalisation vers le Maroc de certaines activités agricoles sont autant de facteurs qui militent en faveur d'une intensification des systèmes de production. Les prémices d'un tel processus sont déjà là, notamment dans le Souss, où nous assistons à la naissance d'une agriculture intégrée fortement capitalisée, et tournée exclusivement vers les marchés extérieurs, ou dans le Haouz, où nous observons une remarquable extension de la vigne de table délocalisée. La tendance à l'intensification concernera vraisemblablement aussi les domaines de la production de lait, des viandes rouges et blanches, qui bénéficieront de la chute des prix des intrants, notamment alimentaires, suite au démantèlement des droits de douanes qui grèvent ces produits.

Des risques réels sont toutefois associés à cette évolution. Certains ont déjà fait leur apparition et ont trait aux effets secondaires de l'intensification, à savoir une exploitation minière des ressources en eau et en sol ainsi que leur pollution. Une autre catégorie de risques résulterait d'une hausse, assez plausible, des cours de ces matières premières dans le marché international qui réduirait l'avantage comparatif d'un élevage hors sol, donc aggraverait notre dépendance alimentaire.

2. Quelle place pour le secteur agricole dans l'économie du pays : la question controversée de « la vocation agricole du Maroc »

La vocation agricole du Maroc a donné lieu récemment à un débat controversé. Ainsi, si par le passé, la vocation agricole du Maroc était une certitude, les récentes positions exprimées à ce sujet vont d'une attitude prudente mais ambiguë à une autre qui qualifie carrément le Maroc de pays plutôt pastoral.

Pareilles hésitations sont préjudiciables au secteur agricole et au pays en général quelque soit l'option retenue. Il est en effet essentiel d'avoir des idées claires sur les fonctions de l'agriculture et la place qu'elle doit occuper dans le développement économique et social du pays. À défaut, la persistance de ce genre d'hésitations ne peut être que néfaste pour l'avenir de la moitié de la population du pays. D'ailleurs, nous avons déjà relevé que ces hésitations se sont répercutées sur le montant de l'enveloppe du budget d'investissement du Ministère de l'agriculture qui a stagné, voire régressé durant les dernières années.

Les données objectives, dont nous disposons aujourd'hui font état d'une pauvreté rurale préoccupante, que la récente ouverture ne fera qu'aggraver, du moins pour le court à moyen terme. Le rapport 2004 de la CNUCED confirme d'ailleurs cette allégation, et conclut que commerce et pauvreté entretiennent une relation asymétrique. Selon ce rapport, l'augmentation des exportations ne se traduit pas nécessairement par le recul du fléau de la pauvreté. Une autre donnée fondamentale à prendre en considération est que la majorité (75 %) des pauvres marocains sont des ruraux, et qu'il y a un consensus sur le rôle vital de la croissance agricole qui, adossée à un développement rural adéquat, demeure un préalable incontournable à l'atténuation de

la pauvreté. Enfin, des considérations d'ordre stratégique et de souveraineté nous imposent l'impératif d'un taux de couverture minimal de nos besoins alimentaires, au prix bien entendu d'un soutien conséquent, mais ciblé et équitable de nos agriculteurs.

Le débat sur la vocation agricole du Maroc est par conséquent sans intérêt, et ne fait que reporter des échéances décisives. Le vrai débat est celui qui nous amène à nous prononcer sur le type d'agriculture, dont le Maroc de demain a besoin, et qui sert le mieux les intérêts suprêmes de la nation. Il se situe aussi autour de la formulation d'une politique volontariste qui apporte de vraies solutions aux nombreux problèmes que nous avons traînés tout au long de ces cinquante dernières années.

Conclusion

Le problème essentiel de l'intégration de l'agriculture marocaine à l'économie mondiale, est que si dans le long terme, la réduction de la protection agricole conduira à une plus grande efficacité, dans le court terme, elle menacera l'emploi d'un grand nombre de petits agriculteurs. C'est le dilemme central, dont la résolution exige à la fois une assistance à court terme aux perdants pendant la période de transition et une recherche à long terme d'alternatives rémunératrices pour les pauvres ruraux.

Le Maroc réalise de plus en plus que la protection douanière élevée profite davantage aux gros exploitants. Les petits exploitants en bour n'en profitent pas, car ils produisent essentiellement pour leur subsistance et dégagent peu d'excédents commercialisables. Par ailleurs, cette protection favorise principalement les plaines riches le long de la côte atlantique, où l'incidence de la pauvreté (5 %) est largement inférieure aux 25 % du Centre Nord, de l'Est et du Centre Sud. Une révision radicale de notre politique agricole est par conséquent nécessaire. Sa mise en œuvre ne sera pas de tout repos. La présence d'un groupe efficace de pression au parlement, favorable aux vues des grands exploitants, constitue un puissant facteur de blocage institutionnel à des changements significatifs dans ce domaine.

Face à cette situation, l'État se mobilise pour apporter des solutions. Celles-ci consistent d'une part, à lancer une nouvelle génération de projets de développement rural intégré (DRI) et de proximité (DRI-PMH, DRI-MVB, et DRI-forets). D'autre part, une politique de soutien aux agriculteurs visant carrément la compensation d'une partie du manque à gagner résultant du démantèlement tarifaire, s'inspirant des modèles européens et Turc, et financée en partie par la décompensation du sucre et la farine nationale de blé tendre est en cours de finalisation.

La mise en œuvre de ces politiques contribuera à atténuer la bipolarité qui est apparue dans le monde rural entre les grands périmètres irrigués et les zones bour. Combinées à une politique plus volontariste en matière de recherche et de conseil, elles conduiront probablement sinon à une plus grande efficacité du secteur agricole, du moins à une configuration de l'espace dont les principaux résultats auraient été une maîtrise de la déliquescence du tissu social dans le monde rural, une plus grande équité, conséquence d'une allocation plus juste des ressources publiques.

III. La problématique et les défis du développement rural durable

1. Les limites de l'ancienne approche au développement agricole

1.1. Un effort appréciable de réflexion, mais un déficit flagrant de mise en œuvre

Une série de questions préjudicielles interpellent les pouvoirs publics marocains depuis de longues années. Ces questions ont trait à la nature du rapport des usagers à la ressource (foncière, hydrique, forestière et pastorale), à la place de l'agriculture dans l'économie du pays, au niveau de sécurité alimentaire recherché, aux modalités d'intégration du développement agricole dans le développement rural, à l'allocation des ressources budgétaires entre les différents types d'agriculture rencontrés dans le pays, aux moyens à mettre en œuvre pour accroître la compétitivité de notre secteur agricole, aux actions d'accompagnement favorisant l'intégration de notre agriculture au marché international sans courir le risque de ruiner des pans entiers de notre tissu productif, et à l'équilibre à établir entre nos villes et nos campagnes.

Toutes ces questions ont fait l'objet de nombreux ateliers, réflexions et colloques qui ont donné lieu à l'élaboration de stratégies, de plate-formes et de plans d'action, restés pour la plupart sans suite. Nous pouvons donc légitimement déplorer le manque de visibilité, l'attentisme, l'hésitation dans le comportement des pouvoirs publics, et une certaine difficulté à mettre en œuvre les plans d'action et à faire aboutir les réformes. Le défi pour le Maroc devient alors de savoir dans quelle mesure il peut concilier entre le désir d'un changement endogène consensuel et soutenu par l'adhésion et la participation de tous les acteurs concernés, et l'impératif d'efficience selon lequel il doit plutôt induire et diriger le changement à partir d'une compréhension centrale de l'intérêt général, des besoins nationaux et des mesures à entreprendre pour les satisfaire.

Les choix de base, étant connus et admis, seule reste la mise en œuvre d'une politique volontariste et cohérente pour les concrétiser. Ainsi, toutes les stratégies de production agricole soutiennent que celle-ci doit être modulée selon les potentialités locales en prenant en compte les impératifs de sécurité alimentaire, de croissance des exportations, d'amélioration des revenus et de protection du patrimoine naturel. Il est par conséquent impératif d'agir vite, car l'énorme passif en matière de développement et le facteur temps accentuent davantage les disparités et les dysfonctionnements.

1.2. Une politique agricole plus centrée sur l'agriculture que sur l'agriculteur

Alors que l'agriculture et le monde rural ont été érigés en priorité depuis l'indépendance, il a fallu attendre la publication des rapports annuels du PNUD sur le développement humain et la position embarrassante qu'occupait notre pays parmi les nations, pour se rendre compte de l'énorme déficit accumulé par le monde rural en matière de services de base, et d'infrastructures.

C'est aussi pratiquement à la même époque que les pouvoirs publics ont commencé à prendre conscience de l'inadéquation des approches de développement agricole, trop dirigistes, trop centralisées et trop dispersées entre des acteurs de développement, qui communiquent très peu entre eux et encore moins avec les populations cibles. Ces dernières sont, dans les meilleurs des cas, tout juste informées des intentions des pouvoirs publics.

C'est dire à quel point le processus du développement agricole et rural était en décalage avec les attentes et les aspirations des populations. Les résultats de cette approche sont ce que l'on sait, une mauvaise allocation des ressources financières, un impact limité aussi bien sur l'éradication de la pauvreté, que sur la productivité et la compétitivité de notre agriculture ainsi que sur l'intégrité de nos ressources naturelles, et la durabilité des acquis en matière de développement agricole et rural.

Ces dysfonctionnements ont été relevés à plusieurs reprises et dans de multiples occasions. Des initiatives ont été lancées pour ajuster les approches et combler les lacunes. Parmi celles-ci, nous pouvons citer la création des Agences du Développement du Nord, du Développement Social et de la Fondation Mohamed V, la promulgation de la Loi sur le micro-crédit et de la Loi 33/94, et enfin le lancement d'une nouvelle génération de projets qui s'inspire des principes d'intégration, de participation et de subsidiarité. Une autre expression de l'attention dont bénéficie désormais le monde rural est la finalisation d'un projet de circulaire relative aux procédures de préparation, de financement et d'exécution des projets de développement rural intégré. Ce projet souligne que, désormais, le déploiement de toute initiative de développement rural doit se faire dans un cadre cohérent et solidaire de l'ensemble des acteurs concernés par cet espace. Ce principe est sous-tendu par une organisation institutionnelle appropriée qui se décline au niveau central, provincial et communal.

Toujours est-il qu'en attendant l'application des dispositions de cette circulaire, l'action des pouvoirs publics demeure dispersée, centralisée et manque d'un cadre cohérent pour s'y déployer de manière concertée et en parfaite synergie entre les intervenants. À ce jour, nous manquons toujours de relais appropriés aux niveaux local et infra local, indispensables pour la mise en œuvre d'une véritable politique de proximité. Le projet national territorial constitue une opportunité unique de s'engager sur cette voie, pourvu que les autorités en charge de ce projet arrivent à mobiliser tous les acteurs concernés, et que ces derniers aient la volonté de s'inscrire dans une démarche collégiale du développement, dans laquelle chacun apporte sa contribution, en parfaite harmonie avec les autres.

2. Les idées directrices d'une nouvelle approche au développement

Le développement rural est devenu une priorité nationale depuis 1993, en réponse à la crise du monde rural, amplifiée par les sécheresses de plus en plus fréquentes et l'impact de la politique d'ajustement structurel. C'est dans ce contexte préoccupant, qu'a été élaborée la nouvelle stratégie de développement rural à l'horizon 2020. Celle-ci retient trois principes directeurs essentiels, à savoir : la participation des acteurs, l'intégration des actions et une approche territorialisée du développement qui tient compte de la diversité des espaces ruraux marocains.

2.1. Les préalables à la mise en place d'une politique de développement rural durable

Le souci de faire en sorte que la stratégie de développement rural à l'horizon 2020, déjà vieille d'une dizaine d'années, ne connaisse pas le même sort que celles qui l'ont précédée, nous impose la satisfaction de certains préalables. Parmi ceux-ci, les plus déterminants sont les suivants :

- **Rupture avec l'attentisme qui marque l'action des pouvoirs publics**

La définition d'une stratégie d'action sur le long terme devrait nous permettre de nous positionner par rapport à nos faiblesses et de cesser de les repousser indéfiniment. Le Maroc connaît une telle accumulation de blocages, dans des domaines et à des niveaux très variés. Parmi ceux-ci, nous n'en retiendrons ici que trois, qui nous paraissent les plus significatifs. Il s'agit de :

- la nature des rapports de la société aux ressources,
- la situation dans le domaine foncier, et
- le poids de l'agriculture dans le développement économique et social, et sa contribution à la sécurité alimentaire du pays.

- **Intégration de l'action gouvernementale**

La promotion du développement durable dépend de la capacité des structures publiques de s'inscrire dans une approche globale, dynamique et intégrée du développement économique et social, et d'appréhender les actions de synergie et de mise en cohérence des problématiques de développement. Il s'agit là d'une véritable révolution dans les mentalités, car nos ministères opèrent selon une logique plutôt sectorielle, et ont du mal à soumettre leurs champs d'activités traditionnelles aux exigences de la transversalité.

Le principe d'intégration concerne par conséquent l'intégration des actions et des politiques pour satisfaire les besoins des populations de façon cohérente et coordonnée. Cette tâche se heurte cependant à des obstacles considérables. Les structures de l'État, étant organisées en fonction de secteurs cloisonnés, ne partagent pas nécessairement la même vision du processus de développement et n'ont pas forcément les mêmes intérêts. À ce jour, on est encore à court d'expériences et d'outils analytiques permettant de cerner, évaluer et gérer les compromis nécessaires face aux objectifs d'intégration à atteindre.

Le récent lancement du processus d'élaboration et de mise en œuvre des Schémas Régionaux de l'Aménagement du Territoire offre une opportunité pour promouvoir cette culture de proximité et de synergie. La conception et la mise en œuvre des programmes d'action, doivent se faire dans le cadre d'une concertation entre les autorités locales, les élus, les services déconcentrés de l'État, la société civile, l'université, et le secteur privé.

- **Implication de la population dans le processus de prise de décision**

L'analyse des pratiques antérieures en matière de développement montre que celles-ci n'ont souvent pas atteint tous les objectifs qu'elles se sont assignées. L'une des principales raisons de ces échecs relatifs est l'adoption d'une approche descendante qui ignore les enjeux autour desquels se confrontent les différents groupes d'acteurs. La participation des communautés dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement est impérative pour assurer la durabilité des projets. L'expérience

montre en effet, qu'une telle participation permet de garantir l'accès des communautés défavorisées aux bénéfices des projets, intensifie leur motivation, et accroît leur engagement.

Pour cela, il est nécessaire d'encourager l'émergence d'organisations communautaires qui jouent un rôle de premier plan dans la mobilisation des populations, la canalisation de leur participation et l'identification des acteurs et de leurs stratégies. Ces organisations constituent donc un passage obligé pour promouvoir un développement à la base, et donner un contenu à cette vision du développement.

Les organisations non gouvernementales connaissent d'ailleurs, au Maroc, un formidable essor depuis le début des années 1990, ce qui a permis des avancées significatives en matière de mise en œuvre de l'approche participative. Les exemples les plus spectaculaires concernent les grands programmes (PNER, PAGER, aménagement des bassins versants), dont les modalités de mise en œuvre ont largement fait appel à une approche de concertation, d'implication et de responsabilisation de la population.

Sans nier la vigueur du mouvement associatif, il convient toutefois d'en souligner les limites. Il existe en effet un gap important entre l'impressionnant répertoire des ONG et leur fonctionnalité effective. Dans les domaines du développement rural, les ONG réellement actives, bien structurées et qui participent directement au processus décisionnel se comptent sur les bouts des doigts. D'un autre côté, la richesse des expériences du mouvement associatif ne doit occulter en aucun cas les difficultés de mise en œuvre de l'approche participative, et plus particulièrement les résistances des administrations à partager avec les populations l'initiative du développement. Il convient ainsi de souligner la nécessité d'un véritable transfert progressif des responsabilités plutôt qu'une simple association formelle. Il s'agit là d'un processus de longue haleine fondé sur la volonté de promouvoir une culture de concertation constructive chez toutes les parties concernées, aboutissant à la mise en place de structures d'organisation responsables, opérationnelles et représentatives.

- **Restructuration et renforcement du tissu coopératif**

Selon le recensement réalisé en 1998 par les services du Ministère des Affaires Générales du Gouvernement, le tissu coopératif marocain compte quelques 3000 coopératives et unions de coopératives, couvrant une dizaine de secteurs et regroupant un total de 200 000 adhérents environ, dont 95 % exercent leurs activités dans trois secteurs, à savoir l'agriculture, l'artisanat et l'habitat.

L'analyse du tissu coopératif faite dans le cadre du projet FAO/TCP/MOR/6716 a permis d'identifier les contraintes qui entravent le bon fonctionnement des coopératives. Ainsi, les cadres juridique et institutionnel dans lesquels opère le tissu coopératif se caractérisent par la complexité des procédures et le poids écrasant de la tutelle centralisante de l'État. Sachant le rôle essentiel joué par le tissu coopératif pour faciliter l'accès au marché à ses membres et leur permettre d'acquérir les intrants à des coûts réduits, il devient impératif de moderniser ce tissu, ce qui passe par la définition d'une nouvelle doctrine de l'État à cet égard. Celle-ci doit se traduire par une réduction du nombre d'acteurs gouvernementaux impliqués dans l'encadrement de ce secteur, et le renforcement de ses capacités humaines et financières.

- **Renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration**

La décentralisation est une forme élaborée de reconnaissance de lieux locaux de souveraineté capable de s'exprimer à travers des mécanismes de représentation. Alors que la décentralisation a un contenu politique, la déconcentration qui est son pendant technique est fondée sur un objectif de rationalisation du déploiement des services administratifs sur tout le territoire. Les processus de décentralisation et de déconcentration doivent normalement aller ensemble parce que le succès d'une politique de décentralisation dépend du niveau de déconcentration pratiqué.

Le dispositif institutionnel de la décentralisation est presque achevé. La constitution de 1996 est venue consacrer ce choix politique dans le titre 11 (articles 100 et 101) en créant les régions et les communes. Le bilan de l'évolution de la politique de décentralisation depuis son inauguration effective par le dahir de 1976 créant les communes rurales et urbaines est mitigé.

Pour ce qui est de la déconcentration de l'administration, l'évaluation de son effectivité suggère le constat d'un réel blocage. Ce constat est confirmé par au moins deux indicateurs : le niveau de couverture du territoire en équipements publics et le type de prestation que l'administration est susceptible de fournir sur place, et le type de pouvoir dont disposent les services déconcentrés et le degré d'autonomie qu'ils peuvent avoir dans la conduite des affaires locales. Concernant le premier indicateur, l'axe atlantique mobilise encore l'essentiel des équipements, alors que les autres provinces connaissent encore des déficits importants en matière de services de soutien à la production et/ou des services extérieurs. Concernant le second indicateur, on peut observer à partir de l'analyse des administrations de l'agriculture une quasi absence d'initiative locale. La création des DPA n'a pu lever que partiellement la contrainte du cloisonnement entre services et leur dépendance vis-à-vis de leurs directions centrales.

• Promotion de l'approche genre

Enfin, l'application de l'approche participative implique que les différents groupes constituant la communauté participent effectivement à la définition des besoins, à la recherche des solutions et à la mise en œuvre de celles-ci. À ce propos, le cas de la femme est particulièrement sensible, et son implication dans le processus de développement de proximité est vivement souhaitée pour au moins deux raisons :

- La femme joue un rôle de premier plan dans l'économie des exploitations. Tout projet de développement qui cherche à améliorer cette économie, devrait interpeller un des principaux acteurs, que sont les femmes ;
- la participation des femmes au processus d'identification et de négociation de programmes d'action est nécessaire pour mettre en évidence leurs besoins prioritaires et garantir leur mobilisation pour la mise en œuvre de ces programmes.

Les principaux handicaps qui s'opposent à la participation des femmes au développement, restent leur isolement par rapport aux différents vecteurs du développement, et la méconnaissance par les structures de développement de leurs besoins, aspirations, et capacités réelles.

2.2. La nécessaire adéquation entre « les vocations agricoles » des terres et les productions qui y sont réalisées

L'application uniforme des dispositions du Code des Investissements Agricoles, du régime des prêts du Crédit Agricole ou du Fonds de Développement Agricole, sans tenir compte des spécificités agro-écologiques des régions, s'est traduite par une allocation inadéquate des ressources. Elle a été aussi à l'origine de certaines distorsions dans les systèmes de production, favorisant par exemple l'extension des cultures dans les zones forestières et pastorales, et conduisant à leur désertification à long terme.

En agriculture pluviale, l'incohérence des politiques sous sectorielles et les discriminations de soutiens entre produits, tout en réalisant les objectifs visés pour les produits privilégiés, ont été à l'origine de l'extension de pratiques de production néfastes à la préservation des ressources naturelles dans les zones fragiles.

Ainsi, la politique de discrimination au bénéfice du blé tendre, et les programmes de sauvegarde du cheptel ovin, appuyés par des tarifs de protection élevés à la frontière, ont largement contribué à faire évoluer la structure de production de l'agriculture pluviale vers des systèmes de production de moins en moins adaptés aux conditions d'aridité, avec des conséquences négatives en matière de productivité et de vulnérabilité des ressources en terre arable. À titre d'exemple, on peut citer :

- L'augmentation des superficies emblavées en céréales au dépens des terres de parcours et de forêts ;
- L'extension du blé tendre par substitution, en partie, au blé dur en dépit de l'intérêt de ce dernier (durant les trente dernières années, la superficie du blé tendre a pratiquement quadruplé, alors que celle du blé dur a régressé) ;
- Le déplacement de l'orge, culture la mieux adaptée aux conditions d'aridité et de variabilité intra-annuelle de la pluviométrie, vers des terres de plus en plus marginales et donc à très faible productivité.

2.3. Promotion d'une agriculture diversifiée

Les atouts de diversité de notre milieu naturel, de richesse de notre biodiversité, du savoir faire de nos agriculteurs et de notre proximité du marché européen confèrent au Maroc de grandes opportunités de diversification de sa production agricole. Celle-ci doit favoriser une évolution progressive des systèmes de culture vivriers et conventionnels, dominés par la céréaliculture, vers des systèmes plus rémunérateurs, plus orientés vers le marché et qui valorisent au mieux les vocations et les aptitudes de nos ressources naturelles et de nos terroirs.

Cette reconversion constituerait un saut qualitatif important en matière de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement, et une adaptation appropriée de notre agriculture aux exigences de la libéralisation. Elle doit viser la production de denrées alimentaires pour lesquelles la demande est en pleine expansion. Parmi celles-ci, nous pouvons citer les produits labellisés de terroirs, les produits « bio », et toute une série de produits de haute valeur ajoutée.

Cette dynamique ne peut, toutefois, voir le jour sans un accompagnement soutenu de la part de l'État et des collectivités territoriales. Des efforts de recherche doivent en effet être consentis pour identifier de nouvelles niches de production et leurs itinéraires techniques. Ces efforts doivent aussi se situer au niveau de l'encadrement des producteurs pour l'adoption des innovations, le conditionnement des produits cibles et leur organisation et assistance pour accéder aux marchés.

2.4. Appui au développement de la recherche agronomique

La levée des défis de sécurité alimentaire, d'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole est largement tributaire de la disponibilité de résultats de recherche et d'acquis technologiques ainsi que du degré de leur adoption par les producteurs. La recherche agricole constitue donc un vecteur déterminant de revitalisation et de croissance du secteur agricole.

La recherche agronomique nationale souffre de plusieurs maux et dysfonctionnements qui ont fait l'objet de nombreux débats et réflexions aboutissant à la formulation de stratégies et de recommandations, restées encore une fois sans suite. Parmi les obstacles auxquels est confronté le système national de la recherche agricole, les plus significatifs sont le vieillissement de la population des chercheurs et leur fonctionnarisation, le retard accumulé dans la maîtrise des nouveaux développements scientifiques et techniques que

connaissent les biotechnologies et les technologies de l'information, et l'absence d'un statut de chercheur motivant, qui reconnaît et encourage la performance.

La mise à niveau, tant institutionnelle que thématique, de notre recherche agricole doit être par conséquent un souci permanent des pouvoirs publics, sans quoi notre pays sera progressivement réduit à un simple consommateur, non seulement de produits, mais aussi de technologies. Cette mise à niveau doit conduire à une recherche nationale, à jour dans son développement technologique, partie prenante du processus de développement économique et social, et attentive aux mutations que connaît le contexte international. Notre recherche doit en particulier :

- exploiter au maximum et adapter les informations et les technologies disponibles en s'intégrant dans des réseaux internationaux,
- renforcer sa capacité d'innovation, et développer des technologies compatibles avec les spécificités nationales, et susceptibles de rehausser notre compétitivité,
- anticiper et identifier de nouvelles niches de production de produits à haute valeur ajoutée et pour lesquels le Maroc possède un avantage comparatif.

2.5. L'indispensable dynamisation de l'économie rurale

La mise à niveau du monde rural passe nécessairement par le **développement agricole, et agro-industriel**. L'État se doit en effet d'encourager la mise en place d'un tissu de petites et moyennes entreprises agroalimentaires locales pour promouvoir la création de richesses, de valeur ajoutée et d'emplois. Une telle dynamique favorisera l'émergence de nouveaux pôles de développement rural et renforcera l'urbanisation rurale. Celle-ci peut s'envisager d'abord dans les zones irriguées, aussi bien en grande hydraulique qu'en petite et moyenne hydrauliques, et accessoirement dans les zones bour favorable, lorsque la régularité de l'approvisionnement en matières premières peut être garantie.

L'objectif de la croissance économique des zones rurales est tributaire aussi d'une diversification des activités économiques. Parmi ces activités, il est à mentionner, en tout premier lieu, **les industries et services para-agricoles** à l'amont et à l'aval de la production agricole qui, à l'exception des grands périmètres irrigués, sont très peu développés. Cela prive le monde rural d'une valeur ajoutée qui peut être réinvestie localement pour générer des emplois et des revenus stables pour les populations rurales. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réduire le déficit en infrastructures physique et sociale, et de promouvoir un cadre incitatif à l'investissement dans ces zones.

Un autre gisement d'emplois correspond au créneau du **tourisme rural**. Les zones rurales sont en effet dépositaires d'un patrimoine naturel et culturel riche, diversifié, mais peu valorisé, faute de services dans ce domaine et de possibilités d'accueil. Les mesures prises récemment par le ministère du tourisme en faveur de ce secteur vont dans la bonne direction. Là encore, la mise en place d'un cadre incitatif attrayant est nécessaire pour mobiliser des promoteurs potentiels. Elle doit être précédée toutefois par une vaste campagne de sensibilisation destinée aux Conseils Communaux et aux Commissions de Développement Locales.

Un autre secteur porteur est celui de l'**artisanat rural** qui a bénéficié récemment d'un regain d'intérêt de la part surtout des ONG opérant aussi bien en milieu urbain que rural dans le cadre de l'opération de micro-crédit et de formation professionnelle. Les actions entreprises ont pour objectif, en particulier, de valoriser le savoir-faire endogène des populations rurales en parfaite symbiose avec l'agriculture (valorisation des laines, cuirs et autres produits, création de labels de terroirs...) et le tourisme, en réponse à la demande des tou-

ristes de produits artisanaux locaux. Enfin, il convient de signaler que dans les zones marginales, principalement de montagne, les populations tirent des revenus importants d'une activité artisanale qui reste peu valorisée.

Conclusion

L'expérience accumulée par le Maroc en matière de politique agricole, durant les cinquante dernières années, est très riche. Le bilan qu'on en tire aujourd'hui met en évidence l'extrême pertinence de certains choix stratégiques, mais aussi quelques dysfonctionnements et contre performances qui traduisent le retard constaté du monde rural en matière de développement humain. La mise à niveau du monde rural, la lutte contre la pauvreté, et la maîtrise du chômage et des inégalités sociales sont parmi les défis les plus urgents auxquels le Maroc est confronté aujourd'hui.

Le Maroc actuel, en pleine transition politique, économique et sociale, est tout à fait capable de relever ces défis. Les événements politiques et le chantier de réformes institutionnelles qu'a connus le pays durant les six dernières années sont en train de façonner durablement son développement économique et social. Cette dynamique, marquée aussi par une volonté de moralisation de la vie publique et d'association de la société civile, crée effectivement un contexte favorable à la promotion d'une politique active de lutte contre la pauvreté et à l'émergence d'un nouveau concept de l'autorité.

Pour que cette dynamique aboutisse aux résultats escomptés, la mobilisation de toutes les énergies disponibles est toutefois nécessaire. De plus, la satisfaction de certains préalables et la levée de certaines contraintes requièrent un changement d'attitudes, notamment des structures de l'État, indispensable pour l'opérationnalisation des principes d'intégration, de participation, et de décentralisation, qui nécessitent plus qu'un engagement au niveau du discours, mais une véritable intégration dans les comportements quotidiens de ces opérateurs. C'est l'immense chantier qui attend le nouveau Secrétariat d'État au Développement Rural.